



DSPACE

<https://dspace.org/>

Les opérations financières au sein de la comptabilité nationale

Nduwumwami, Salvator; Sous la direction du : Mr Marcellin G. Dayer

1988-02

UB, FSEA

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/2351>

Université du Burundi
Faculté des Sciences Economiques
et Administratives

LES OPERATIONS FINANCIERES AU SEIN DE LA COMPTABILITE NATIONALE

Par
Salvator NDUWUMWAMI

Jury:

Directeur : Mr Marcellin G. Dayer

Co - directeur : Dr Damien Karerwa

Président : Cpt. Gérard Nahimana

Mémoire présenté et défendu
publiquement pour l'obtention
du grade de Licencié en Sciences
Economiques et Administratives
Option : Economie Politique

Bujumbura , Février 1988

D E D I C A C E

A Nos parents, frères et soeurs, neveux et
nièces, nous dédions ce mémoire.

II

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, nous ne pouvons pas prétendre qu'il est le résultat de nos seuls efforts. Bien d'autres personnes ont participé à son élaboration. C'est pourquoi nous voulons remercier ici tous ceux qui nous ont aidé à sa réalisation.

Nous avons ainsi une dette particulière envers M.G. Dayer professeur à la Faculté des Sciences économiques et administratives qui nous a guidé tout au long de nos recherches, d'une main paternelle, ferme et bienveillante, pour nous conduire à bonne fin. Dès notre première année dans cette faculté, il nous a adopté comme un fils et a inculqué en nous la quête permanente du savoir.

De même devons-nous ici reconnaître tout ce dont nous sommes redevable au Dr. Damien KARENWA professeur à la Faculté des Sciences économiques et administratives qui, malgré ses nombreuses occupations, a manifesté à notre égard sa disponibilité et la confiance en acceptant d'être le Co-directeur *de ce mémoire*.

Nous voudrions aussi exprimer ~~notre~~ ^{notre} gratitude au Capitaine Gérard NAHIMANA, professeur à l'université du Burundi et à l'ISCAM pour avoir accepté de lire notre travail et d'en présider le Jury.

Nous ne pouvons non plus passer sous silence la contribution inestimable de notre famille qui; matériellement et moralement, nous a soutenu dans les moments parfois difficiles de notre séjour sur les bancs de l'école. Nous pensons spécialement à nos chers parents, frères et ~~sœurs~~ ^{sœurs}, beaux frères et belles sœurs qui n'ont cessé de nous prodiguer de bons conseils.

Nos remerciements vont également à tous nos amis, à toute l'équipe de football de la F S E A et ses sympathisants pour la bonne compagnie.

Salvator NDUWUMWAMI

T A B L E D E S M A T I E R E S

	<u>pages</u>
DEDICACE.....	I
REMERCIEMENTS.....	II
LISTE DES ABREVIATIONS.....	VI
INTRODUCTION.....	1
<u>PREMIERE PARTIE : LES OPERATIONS FINANCIERES EN</u>	
<u>GENERAL.....</u>	5
<u>CHAPITRE I : QU'EST-CE QUE LES OPERATIONS</u>	
FINANCIERES ?	6
I.1. Généralités	6
I.2. Classification et description des	
opérations financières.....	10
I.2.1. <u>Les instruments de paiement.....</u>	11
I.2.1.1. La monnaie.....	11
I.2.1.2. Les moyens de paiement inter-	
nationaux.....	12
I.2.2. <u>Les instruments de placement.....</u>	13
I.2.2.1. Les dépôts non monétaires.....	14
I.2.2.2. Les bons négociables.....	15
I.2.2.3. Les obligations.....	16
I.2.2.4. Les actions et autres participa-	
tions.....	16
I.2.3. <u>Les instruments de financement.....</u>	16
I.2.3.1. Les crédits à court terme.....	17
I.2.3.2. Les crédit à moyen et long terme	
techniques.....	19
I.2.3.3. Les réserves technique d'assurance	
.....	20
<u>CHAPITRE II : LES MECANISMES DE FONCTIONNEMENT</u>	
<u>ET LES REGLES DE COMPTABILISATION.....</u>	21
II.1. Les mécanismes de fonctionnement.....	21
II.1.1. Fonction monétaire.....	21
II.1.2. Fonction de prêt sur épargne.....	23
II.1.3. Fonction d'assurance.....	24
II.1.4. Le rôle du trésor.....	24
II.2. Les règles de comptabilisation.....	24

	Pages
II.2.1.Comptabilisation en créances et dettes.....	25
II.2.2.Comptabilisation en variation d'encours.....	27
II.2.3.Comptabilisation des cessions de créances.....	27
 <u>CHAPITRE III. LA PRESENTATION DES OPERATIONS</u>	
<u>FINANCIERES.....</u>	29
III.1.Les comptes financiers.....	29
III.2.Le tableau des opérations finan- cières (TOF).....	38
III.2.1.Procédure d'élaboration du TOF... ..	40
III.2.2.Utilisation du TOF.....	41
III.2.3.Analyse et interprétation du TOF.....	45
<u>DEUXIEME PARTIE. LES OPERATIONS FINANCIERE</u> <u>AU BURUNDI.....</u>	47
 <u>CHAPITRE I .LES DIFFERENTES SOURCES D'INFOR-</u> <u>MATION.....</u>	
I.1. <u>Les institutions financières.....</u>	48
I.1.1.Les institutions financières ban- caires.....	50
I.1.1.1.La B.R.B.(banque centrale).....	51
I.1.1.2.Les banques commerciales (BANCO & , BCB, BBAB).....	56
I.1.1.3.La CADEBU.....	58
I.1.1.4.La CAMOFI.....	59
I.1.1.5.L'O.C.P.....	60
 I.1.2. <u>Les institutions financières non</u> <u>bancaires.....</u>	 60
I.1.2.1.La B.N.D.E.....	61
I.1.2.2.La S.B.F.....	62
I.1.2.3. Le Holding arabe libyen-burundais	63

	Pages
I.1.2.4. Le fonds de promotion économiques (F.P.E).....	64
I.1.2.5. La société immobilière publique (SIP).....	64
I.1.2.6. Le fonds de l'habitat rural (F.H.R).....	65
I.2. Les administrations publiques, les sociétés et quasi-sociétés, les ménages.....	66
I.2.1. Les administrations publiques.....	66
I.2.2. Les sociétés et quasi-sociétés non financières.....	68
I.2.3. Les ménages.....	69
 <u>CHAPITRE II. LES RÔLE DES COMPTABLES NATIONAUX ET LA PLACE QU'ILS ACCORDENT AUX OPERATIONS FINANCIERES AU SEIN DE LA COMPTABILITE NATIONALE.....</u>	 70
I.1. Le rôle des comptables nationaux.....	70
II.2. La place accordée aux opérations financières au sein de la comptabilité nationale.....	77
 <u>CHAPITRE III. LES PERSPECTIVES D'ELABORATION DU T.O.F AU BURUNDI.....</u>	 79
III.1. La structure du T O F	79
III.2. Les difficultés liées à son élaboration.....	87
CONCLUSION GENERALE.....	89
BIBLIOGRAPHIE.....	95
ANNEXES.....	97

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES.

1. BANCOBU : Banque commerciale de Bujumbura
2. B.B.A.B.: Banque belgo-africaine de Bujumbura
3. B.C.B. : Banque de crédit de Bujumbura
4. B.N.D.E.: Banque nationale de développement économique.
5. B O B : Bulletin Officiel du Burundi
6. B.R.B. : Banque de la République du Burundi
7. CADEBU : Caisse d'épargne du Burundi
8. CAMOFI : Caisse centrale de mobilisation et de Financement.
9. C.C.P : Comptes chèques postaux.
10. COOPEC : Coopératives d'épargne et de crédit.
11. CREDOC : Crédit documentaire.
12. D.T.S. : Droits de tirage spéciaux
13. F.H.R. : Fonds de l'habitat rural.
14. F.M.I. : Fonds monétaire international
15. F.P.E. : Fonds de promotion économique;
16. H.A.L.B : Holding arabe libyen Burundais
17. M.F : Million de francs
18. O.C.P : Office des chèques postaux
19. O.E.U : Organisation des Nations-Unies
20. O.V. : Ordre de virement
21. F.B : Part bilatérale
22. P.N : Part nationale
23. S.I.P : Sociétés immobilière publique
24. S.Q.S.N.F: Sociétés et quasi-sociétés non financières
25. T.E.E : Tableau économique d'ensemble
26. T.O.F : Tableau des opérations financières
27. S.411 : Banque de France
28. S.412 : Autres institutions financières
29. S.42 : Institutions de crédits non monétaires.
30. S.50 : Entreprises d'assurance
31. S.60 : Administrations publiques
32. S.10 : Sociétés et quasi-sociétés non financières
33. S.80 : Ménages
34. S.90 : Reste du monde.

INTRODUCTION GENERALE

Dans nos économies où le troc et les prestations en nature deviennent de plus en plus rares, les opérations financières jouent un rôle important pour bien comprendre la vie économique à laquelle nous participons. Sous cet angle les opérations financières concernent essentiellement la création et la circulation des moyens de paiement.

Actuellement, il s'est également développé les phénomènes de crédit et de placement. Dans ces cas, les opérations financières concernent la création et la circulation des moyens de financement et de placement.

Les opérations financières que nous allons aborder de façon détaillée dans le développement s'inscrivent dans le cadre de la comptabilité nationale dont l'objectif principal n'est pas de décrire l'activité économique de chaque secteur de l'économie pris isolément, mais de montrer les différents circuits économiques qui mettent en relation les secteurs lors du processus de production, de la répartition des revenus, ou de la circulation des moyens de financement. C'est pourquoi il a été élaboré un tableau économique d'ensemble qui réunit tous les comptes de tous les secteurs institutionnels permettant ainsi de faire correspondre les emplois des uns et les ressources des autres, les dettes des uns et les créances des autres.

Le Tableau des opérations financières est en quelque sorte une composante du T.E.E. sauf que ce dernier ne détaille pas la partie financière. De là nous posons notre hypothèse selon laquelle le T.O.F. est un instrument suffisant dans la détermination des relations entre les agents économiques ou secteurs institutionnels.

Selon la définition donnée par J.E. CHAPRON et M. SERUZIER, "la comptabilité nationale est une technique statistique qui cherche à donner de l'économie nationale une représentation chiffrée

complète mais suffisamment simplifiée pour qu'on puisse y discerner facilement les principaux aspects de la vie économique nationale, en reconnaître les mécanismes essentiels, tenter enfin d'en prévoir l'évolution".(1)

Ainsi, dans le souci de simplifier l'économie nationale, devenue très complexe de par ses multiples unités effectuant entre elles diverses transactions, les comptables nationaux ont opéré une classification tant au niveau des unités économiques qu'au niveau des transactions. Les unités économiques ont été regroupées dans des secteurs institutionnels (ou agents économiques) en se basant surtout sur l'homogénéité de leurs activités. Quant aux transactions, les comptables nationaux les ont groupées dans "des opérations".

Traditionnellement, on connaît trois types principaux d'opérations qui correspondent à trois grandes étapes de l'analyse économique proposées par la comptabilité nationale. Les opérations sur biens et services correspondent à l'étape de production. En revanche, les opérations de répartition correspondent à l'étape de distribution. Et enfin, aux opérations financières on fait correspondre le financement.

Dans le souci de délimiter notre sujet et notre champ d'investigation, nous consacrerons tout notre travail sur les opérations financières. Ainsi, nous aurons apporté notre contribution si modeste, soit-elle, dans l'appréhension de cet aspect de la comptabilité nationale.

Tout au long de ce travail la notion de créances et dettes a été privilégiée. Sous cet aspect, les opérations financières se présentent comme un moyen par lequel des unités qui sont en déficit peuvent trouver auprès d'autres unités qui sont en excédent la

(1) J.E. CHAPRON et M. SERUZIER: Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris, Masson 1976, p.1.

résolution de leurs difficultés de trésorerie en passant généralement par des intermédiaires financiers.

L'objectif poursuivi dans notre travail est de présenter la manière dont les opérations financières sont traitées au sein de la comptabilité nationale, car les opérations financières constituent l'une des parties prenantes dans l'élaboration d'une comptabilité nationale d'un pays. Pour cela nous avons adopté la démarche qui part du cas général au cas particulier.

Nous avons donc divisé le travail en deux parties. Dans la première, on va y exposer les opérations financières telles que les manuels de comptabilité nationale les abordent dans un cadre général. Quant à la deuxième partie, elle fait état des opérations financières au Burundi.

Chaque partie a été subdivisée en trois chapitres. Le premier chapitre de la première partie passe en revue, dans un premier temps, différentes définitions concernant les opérations financières et procède, dans un second temps, à la classification et à la description des opérations financières à travers les instruments financiers, éléments de base pour les opérations financières.

Le chapitre deux présente en revanche les mécanismes de fonctionnement ainsi que les règles de comptabilisation.

Cette partie se clôture par un troisième chapitre qui montre la ou les manières dont les opérations financières sont présentées.

La deuxième partie du présent travail explique dans son premier chapitre les différentes sources d'information auxquelles les comptables nationaux font recours dans l'élaboration de la comptabilité nationale en matière d'opérations financières.

A partir de ces sources d'information, les comptables nationaux procèdent à la collecte des données et vont agréger par la suite les données recueillies dans des comptes financiers.

De là, il y a lieu de se rendre compte de la place qu'occupe les opérations financières dans la comptabilité nationale ; c'est que propose le deuxième chapitre.

Enfin, le troisième et le dernier chapitre développe les perspectives d'élaboration du tableau des opérations financières pour le Burundi ainsi que les difficultés liées à sa mise au point.

PREMIERE PARTIE : LES OPERATIONS FINANCIERES EN GENERAL

CHAPITRE I : QU'EST-CE QUE LES OPERATIONS FINANCIERES

"Bien souvent, quand on parle "finances" on évoque un domaine à part, difficile d'accès, mais où se développent des phénomènes importants pour la bonne compréhension de la vie économique".(1)

Pour mieux appréhender cet aspect de la comptabilité nationale, il existe toute une littérature exposée dans des ouvrages et autres documents de comptabilité nationale.

I.1. Généralités

Le concept d'opérations financières a été défini par ARCHAMBAULT Edith de la manière suivante : "Les opérations financières sont des opérations qui traduisent les variations des créances et des dettes des secteurs".(2) Pour Bauchet Pierre, les opérations financières sont celles qui reflètent les variations nettes de stock de créances et de dettes des unités les unes à l'égard des autres (3). En abondant dans le même sens que l'auteur précédent Pierrot Guy définit les opérations financières comme celles qui traduisent la variation nette des stocks de créances et des dettes de chaque agent.(4) Le système élargi de comptabilité nationale et le système de comptabilité nationale des Nations-Unies ont également abordé le concept sus-mentionné. Le premier prétend

(1) CHAPRON, J.E. et SERUZIER, M. Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris, Mass 1976, p.

(2) ARCHAMBAULT, E. : La comptabilité nationale, 3^e édition, Paris Economica, 1985, p. 126.

(3) BAUCHET, P. La nouvelle comptabilité nationale, Paris, CUJAS, 1975, p. 94.

(4) PIERROT, G. : La comptabilité nationale, Paris, Dalloz, 1973, p.

que les opérations financières portent sur les droits financiers et prennent le nom de créances quand on se place du côté de leur titulaire et de dettes si on les considère du côté de l'obligé. (1)

Le second considère les opérations financières comme des opérations qui portent sur les actifs financiers et passifs financiers". (2) De toutes ces définitions, se dégagent deux éléments principaux à savoir : la variation des créances ainsi que celle des dettes. Ils sont matérialisés par un support financier pouvant prendre diverses formes telles que les billets de banques, les monnaies métalliques, les titres, les effets ou de simples écritures. Dans cette perspective, il sied de faire une distinction entre les variations des éléments d'actifs et les variations des éléments du passif. C'est grâce au recouvrement sur un prêt antérieur ou grâce à un prêt nouveau que les variations d'actif peuvent avoir lieu. Par contre, les variations du passif résultent soit d'un emprunt nouveau soit d'un remboursement d'un emprunt contracté antérieurement. Les recouvrements et les remboursements qui, en principe, interviennent à une échéance donnée, font que les créances ou les dettes sont des opérations non définitives.

En procédant maintenant à une confrontation des actifs financiers et des passifs financiers pour chaque agent économique résident, on dégage la capacité ou le besoin de financement de cet agent économique.

La capacité de financement résulte de l'excédent de la variation d'actif financier sur la variation du passif financier.

Inversement, s'il y a déficit de la variation d'actif financier sur celle du passif, on aura un besoin de financement. En définitive, la capacité de financement constitue un élément de l'épargne qu'une institution quelconque met à la disposition des autres agents économiques. C'est ici que les institutions financières

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, méthodes,
collections de l'INSEE, paris, INSEE, p.159

(2) Nations-Unies : Système de comptabilité nationale, Etudes
méthodologiques. Séries F. N°2, New-York, 1970
p. 137.

exercent leur rôle d'intermédiaires entre les unités excédentaires et les unités déficitaires.

Concrètement, les institutions de crédit procèdent à la collecte des fonds des autres agents économiques à capacité de financement comme les ménages et procèdent ; ensuite à une redistribution de ces fonds aux agents ayant un besoin de financement. Ainsi par exemple, les ménages peuvent recevoir des crédits à la consommation, s'endetter auprès du crédit foncier et réaliser en même temps des placements sous forme d'augmentations d'encaisses et de dépôts dans les caisses d'épargne. (1)

De même les entreprises s'endettent les unes vis-à-vis des autres comme les ménages, les administrations et les institutions financières. Elles accroissent en même temps leurs participations, leurs encaisses et leurs placements (2). Dans toutes ces opérations, les intermédiaires financiers se trouvent au centre en tant que collecteurs et redistributeurs des fonds. Elles fonctionnent comme une pompe aspirante et refoulante.

Cependant, les intermédiaires financiers ne jouent pas seulement le rôle d'intermédiaires; ils ont le rôle de créer la monnaie et oeuvrer pour la satisfaction du besoin de financement des unités déficitaires au cas où les agents excédentaires préfèrent la thésaurisation au détriment du placement.

En outre, si les unités excédentaires ne placent leurs fonds ou à court terme les institutions de crédit peuvent les transformer dans des créances à longue échéance.

Pour illustrer cette situation, nous pouvons donner l'exemple des caisses d'épargne qui sont habituellement des institutions financières non bancaires. Dans certains pays comme le nôtre, on les appelle des institutions financières parabancaires

(1) MALINVAUD, E. : Initiation à la comptabilité nationale, Paris EUF, 1964, p. 140

(2) MALINVAUD, E. : Initiation à la comptabilité nationale, paris presses universitaires de France, 1964, p.141

dans la mesure où elles remplissent certaines fonctions d'une banque. Que font les caisses d'épargne ? Leur principal rôle réside dans la collecte et le prêt des fonds. L'argent qu'elles collectent proviennent essentiellement des dépôts à vue mais parviennent à utiliser ces derniers pour des prêts à long terme. Ce phénomène est assimilable à ^{un} "jeu de probabilités". En effet, dans les caisses d'épargne, il y a autant d'individus qui déposent que ceux qui font des retraits. En supposant que tous les déposants décident de retirer tout leur argent simultanément les caisses d'épargne, dans ce cas, fermeraient leurs portes si les pouvoirs publics n'interviennent pas en leur octroyant une enveloppe budgétaire.

Un autre aspect des opérations financières qui mérite d'être souligné est la modification du patrimoine des agents économiques. Celui-ci comprend les biens et services, les créances moins les dettes, les droits sur les compagnies d'assurance etc..

Les opérations financières modifient la composition du patrimoine par le truchement de la variation des créances et les dettes. C'est lorsqu'il y a, par exemple, des prêts nouveaux, des recouvrements, des acquisitions et des cessions de créance. Tout cela constitue des opérations qui affectent l'actif d'un agent économique. En revanche, les emprunts nouveaux et les remboursements modifient la composition du passif. De ce passage il ressort une distinction entre les variations des éléments d'actif et celles des éléments du passif.

Les premières coïncident avec la notion de créances et les secondes avec celle des dettes. Pour ARKHIPOFF, il y a crédit ou naissance d'une créance à chaque fois que dans un échange, les prestations contractuelles des deux parties au lieu d'être simultanées, sont dissociées dans le temps. On fait encore allusion à une promesse de paiement contre une prestation effectuée présentement. (1) Dans les généralités exposées précédemment, on a souvent parlé de stock de créances et de dettes. Qu'est-ce que un stock dans ce contexte et en quoi diffère-t-il d'un flux ?

Un stock, et plus précisément un stock comptable, représente une situation d'une quantité à un moment donné. Dans le même

(1) ARKHIPOFF, O.: La comptabilité nationale et ses applications aux pays du tiers-monde, Paris, Cujas, 1968, p. 115

ordre d'idées, lorsque l'on parle de stock de créances et de dettes, il s'agit des créances et des dettes à une date déterminée. Cela se présente à la manière d'une photographie.

L'exemple type que l'on peut donner est le bilan d'une entreprise en comptabilité générale. Après ces précisions sur le stock, qu'en est-il maintenant du flux?

Un flux, à la différence du stock, fait intervenir un mouvement. Un flux comptable est un mouvement d'une quantité durant une période. On distingue deux catégories de flux à savoir les flux réels et les flux financiers. Un flux réel est un flux donnant lieu à une consommation intermédiaire ou définitive. Les flux réels se décomposent eux-mêmes en flux visibles lorsqu'ils représentent des biens et en flux invisibles lorsqu'ils concernent des services. Les flux financiers à leur tour se scindent en flux spécifiques lorsqu'ils représentent des titres de propriété ou de créance et en flux non spécifiques lorsqu'ils s'appliquent à une somme de monnaie. Entre les deux types de flux sus-mentionnés, trois combinaisons sont possibles :

- un flux réel contre un flux réel, ce qui équivaut à un troc;
- un flux réel contre un flux financier, ce qui équivaut à une transaction au sens large du terme;
- un flux financier contre un flux financier; ce qui donne lieu à un achat de titres ou valeurs mobilières, remboursement de dettes, etc...

I.2. Classification et description des opérations financières.

Il n'est pas toujours facile de dégager un critère théorique unique pour classer les créances et les dettes. Cependant, "en règle générale, la ventilation se fonde sur la fonction principale que remplit chaque instrument dans la vie économique et financière et, corrélativement, sur le comportement que son emploi suppose chez le créancier (ou le débiteur)". (1)

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, méthodes, Paris : INSEE, 1976; p. 159

Ainsi, dans la classification, on retient trois grandes rubriques liées à la nature même de l'instrument financier. Ces rubriques sont :

Les instruments de paiement, de placement ainsi que ceux de financement.

Essayons de voir maintenant ces différents instruments en détail.

A) Les instruments de paiement.

Cette catégorie d'opérations financières comprend toutes les créances susceptibles d'être utilisées sans un moindre délai et sans aucune transformation préalable dans le règlement des transactions entre les différents agents économiques. Si les transactions s'effectuent entre deux ou plusieurs unités résidentes le règlement se fera par le biais d'un instrument de paiement communément appelé "monnaie". Par contre, si ces mêmes transactions se font entre un agent résident et l'extérieur, le règlement sera réalisé par un autre type d'instrument financier appelé "moyens de paiements internationaux". Ces deux instruments vont être explicités dans ce qui suit.

A.1) La monnaie.

Il s'agit de la monnaie nationale qui est constituée par l'ensemble des moyens de paiement usuels utilisés sur le territoire. Elle comprend les pièces, les billets et tous les dépôts à vue susceptibles d'être transférés par chèque ou virement" (1) Toutes les pièces et tous les billets forment ce que l'on appelle dans le langage bancaire, "la monnaie fiduciaire. Il s'agit d'une monnaie dont la valeur repose sur la confiance des utilisateurs. La valeur intrinsèque de la pièce de monnaie ou du billet de banque est insignifiante par rapport à la valeur des biens que l'on peut obtenir avec. Par contre, les dépôts à vue ou même à terme, sont

(1) ARCHAMBAULT, E. : Comptabilité nationale, 3^e édition, Paris, 1975, p. 129

connus sous le nom de "monnaie scripturale". Ce type de monnaie est un simple jeu d'écritures dans les livres des banques. On aura l'occasion d'en parler plus en détail lorsque l'on abordera la notion de la création de la monnaie par les banques.

"Les variations du montant de la monnaie émise sous ses diverses formes sont appréhendées par l'analyse des situations des intermédiaires financiers qui, en règle générale, permet la ventilation des dépôts à vue selon leur nature monétaire ou non" (1) Ainsi pour la comptabilité nationale, la monnaie est une créance du point de vue de celui qui la détient, une dette du point de vue de l'institution de crédit qui l'a émise.

A.2) Les moyens de paiement internationaux.

Dans cette rubrique figurent toutes les créances monétaires émises par des pays étrangers (devises) ou par des organismes internationaux. Compte tenu de sa fonction monétaire internationale, l'or financier rejoint également ces opérations.

1. L'or.

Il faut distinguer deux sortes d'or. Il y a l'or financier et l'or industriel. L'or financier, c'est-à-dire celui qui nous intéresse dans le cas présent, trouve toute son importance dans son rôle financier de réserve du pouvoir d'achat. Par contre l'or industriel est utilisé comme une matière première dans certaines industries, ou comme bijou, oeuvre d'art ou pièce de collection.

L'or industriel est donc une marchandise qui fait l'objet du commerce international à la manière de toute autre marchandise à exporter ou à importer. Cependant, l'or industriel est susceptible d'être transformé en or financier. Cette transformation s'effectue lorsque, au niveau des écritures comptables, on fait correspondre l'or exporté à une créance sur le reste du monde.

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, op.cit.
p. 161

2. Les devises.

Les devises constituent des moyens de paiement libellés en unités monétaires étrangères. Tout comme la monnaie nationale les devises peuvent prendre diverses formes. Elles peuvent se trouver sous forme de pièces, de billets ou de dépôts à vue.

Pour pouvoir recenser les flux des avoirs et des dettes en devises, la comptabilité nationale utilise la balance des paiements comme source d'information essentielle. Mais la balance des paiements présente des lacunes lorsqu'il s'agit de distinguer les avoirs et les dettes en devises qui sont à vue et à terme. Sur ce sujet, les institutions bancaires fournissent des indications complémentaires.

3. Droits de tirage spéciaux (D.T.S)

"Ce poste enregistre les acquisitions de DTS auprès d'autres pays ayant adhéré au système ou auprès du Fonds Monétaire International (FMI) et les cessions des DTS". (1) Cependant, les allocations des DTS ne sont pas enregistrées en conformité avec la règle adoptée pour l'enregistrement des autres opérations financières. Cette règle prétend que l'on doit enregistrer les créances ou les dettes effectives et non les engagements.

B) Les instruments de placement.

"Les instruments de placement regroupent toutes les créances qui s'offrent à une unité institutionnelle désireuse de mettre en réserve une fraction de son revenu". (2) Ainsi, la collecte de l'épargne confère aux épargnants des créances par lesquelles ces derniers mettent en réserve leurs droits sur l'é

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, op.cit. p.1

(2) ARCHAMBAULT, E. : Comptabilité nationale, 3^e édition, Paris, 1935, p. 129

nomie. Ces créances sont émises par les institutions de crédit, les sociétés non financières ou par les administrations publiques. "Parmi les instruments de placement, on distingue par ordre de liquidité décroissante, les dépôts non monétaires, les bons négociables, les obligations ainsi que les actions et autres participations". (1)

B.1. Les dépôts non monétaires.

Ce sont tous les dépôts dont l'utilisation comme moyen de paiement n'est pas immédiate. Il en est de même pour les bons à court terme non négociables. Les dépôts non monétaires sont eux-mêmes sujets à une subdivision. On distingue les dépôts à vue, les dépôts à terme, les bons non négociables, les dépôts à modalités particulières et les dépôts en monnaie étrangère.

1. Dépôts à vue.

Cette catégorie reprend tous les dépôts inscrits sur des livrets de dépôt. Le retrait ne s'effectue pas par chèque ou par virement, mais sur présentation du livret. Les dépôts dans les caisses d'épargne, les comptes sur livrets gérés par les banques constituent l'essentiel des dépôts à vue non monétaires.

2. Dépôts à terme.

Ce sont des dépôts dont le retrait est subordonné à une date fixée lors du dépôt.

3. Les bons non négociables.

"Les bons non négociables sont des titres à court ou moyen terme, émis par les entreprises non financières et les intermédiaires financiers, qui sont remboursables à une échéance fixée à l'origine et ne donnent pas lieu à une négociation sur un marché". (2) Dans cette catégorie, il faut retenir entre autres.
(1) ARCHAMBAULT, E : Comptabilité nationale, 3^e édition, Paris, 1985 p. 129
(2) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, op.cit.p.10

les bons de caisse ou bons à échéance fixe émis par les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les bons du trésor.

4. Dépôts à modalités particulières.

Comme les termes l'indiquent, il s'agit des dépôts qui sont subordonnés à des modalités particulières quant à leur utilisation et ces modalités sont généralement prévues par un contrat. "Parmi ces dépôts, il y a lieu de citer entre autres les dépôts d'épargne-crédit, les plans d'épargne, les comptes et les plans d'épargne-logement, les dépôts de cautionnement et les comptes à vue de correspondants" (1)

5. Dépôts en monnaie étrangère.

Cette catégorie regroupe tous les dépôts non-monétaire en devises étrangères.

B.2. Les bons négociables.

Les bons négociables sont des titres à court ou moyen termes pouvant être facilement cessibles sur un marché. Ce sont donc des titres qui se négocient sur un marché. Contrairement aux obligations, les bons négociables sont d'une durée plus courte. En outre, leur marché de négociation n'est pas ce que l'on appelle pour les obligations ou actions, la bourse de valeur. Il s'agit plutôt d'un marché monétaire. Le mode de perception des intérêts pour les bons négociables est différent de celui des obligations. En effet, dans le cas des bons négociables, les intérêts sont soit déduits lors de la souscription, soit ajoutés lors du remboursement au lieu d'être payés par coupon annuel comme c'est le cas pour les obligations. Au titre des bons négociables, il faut retenir essentiellement les bons de trésor en compte courant ainsi que les bons spéciaux émis par certains organismes financiers. Ce sont des bons d'organismes spécialisés. Les bons de trésor constituent un moyen financier important dans la couverture du déficit budgétaire de l'Etat.

(1) INSEE Système élargi de comptabilité nationale, op.cit.p.1

B.3. Les obligations.

Les obligations sont des titres de placement. Ces titres sont négociables et représentent un placement qui, pour leur détenteur-que ce soit le souscripteur direct ou l'acquéreur en bourse, est facilement mobilisable.

"Dans sa décision de vente, le détenteur des obligations ne sera donc pas guidé uniquement par le désir d'accroître sa liquidité ; il tiendra également compte du cours en bourse". (1)

Contrairement aux bons négociables, les obligations sont des titres à long terme. Elles sont d'une durée plus longue et donnent droit à un intérêt annuel.

B.4. Les actions et autres participations.

Ces instruments constituent des titres de propriétés. En d'autres mots, ils représentent un droit de propriété partiel sur une société communément créée. Ce droit de propriété se concrétise dans la perception des dividendes, surtout en cas de liquidation de la société où l'actionnaire perçoit une quote-part de l'actif net de la société en liquidation. Les actions et autres participations sont pas, d'habitude, considérées comme des créances pour les distinguer des obligations. Mais, la comptabilité nationale rompt avec cette habitude en les prenant pour des créances pour leurs détenteurs. Tout comme les obligations, les actions sont négociables sur un marché financier appelé bourse de valeurs. Elles font donc l'objet d'une cotation régulière sur ce marché. La vente des actions ou même celle des obligations n'augmente pas la liquidité à l'échelle de la nation. Il s'agit d'un simple transfert de propriété des titres.

C) Les instruments de financement.

Alors que les instruments précédents correspondaient à la fonction de collecte de l'épargne, ceux-ci représentent l'autre versant de la fonction financière. c'est à dire la répartition des

(1) MARCZEWSKI, J. Comptabilité nationale, Paris, Dalloz, 1965, p.22

disponibilités financières. La créance est généralement constituée à l'occasion d'un accord personnalisé entre débiteur et créancier pour un montant et une période donnée. Le créancier est le plus souvent une institution de crédit. (1)

Les instruments de financement sont, pour la plupart, des crédits. Ces derniers prennent la forme de mouvements de créances et de dettes ayant des origines suivantes:

- les refinancements que les institutions de crédit se consentent entre-elles.
- le transfert anticipé des moyens de paiement en vue d'une livraison d'un bien ou d'une prestation d'un service.
- le décalage qui résulte d'une imputation à deux exercices différents de l'aspect non financier et de l'aspect financier d'une opération.

Ainsi, pour regrouper les éléments principaux des instruments de financement, le critère qui a été retenu est la durée. Conformément à ce critère, on distingue les crédits à court terme, à moyen et à long terme, et les réserves techniques d'assurance

C. . Les crédits à court terme.

Les crédits à court terme sont des avances de fonds dont le délai de paiement est au plus égal à deux ans. Les crédits d'une telle durée sont, en principe, destinés à financer les stocks ainsi que les besoins de trésorerie pour les entreprises non financières. Les principaux émetteurs de ces crédits sont le système bancaire, les organismes financiers spécialisés et le trésor. Pour ces crédits, il faut retenir trois éléments principaux à savoir : les prêts et avances, les refinancements, les crédits commerciaux.

(1) Chapron J.E. et Sérurier M. : Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système. Paris, masson, 1976. p.141

1) Les prêts et avances.

Dans cette catégorie, on retient les prêts purs et simples les découverts bancaires ou avances en comptes, les escomptes des effets de commerce et d'acceptations bancaires. Les remoursement de prêts peut se faire soit en une seule échéance, soit par des tranches, c'est-à-dire par paiements échelonnés.

2) Les refinancements.

On parle de refinancement lorsqu'on est en présence des institutions de crédit. Les refinancements sont donc des prêts que les institutions de crédit se consentent entre elles moyennant un transfert d'un effet de commerce.

Autrement dit, les refinancements comprennent les opérations de prêt entre les institutions de crédit qui donnent lieu à la cession d'un instrument de financement primaire ou représentatif d'un crédit primaire. Par instruments de financement primaire il faut entendre essentiellement les effets de commerce, les acceptations bancaires et les effets de mobilisation des créances nées entre les agents financiers. Tous ces instruments servent de support aux prêts à court terme que les institutions de crédits consentent à leurs clients. Cela n'empêche que, lorsque les ^{refinancements} sont conclus pour plus de deux ans, ils portent aussi aux crédits à long terme. Cependant, quelque soit la durée du refinancement qu'elle consent, une institution financière a la possibilité de céder sa créance sur le même marché qui peut être monétaire ou hypothécaire, et mettre ainsi fin à son concours. De fait, les refinancements peuvent être totalement attribués aux crédits à court terme.

"Les opérations comptabilisées sous la rubrique des refinancements ne représentent qu'une partie des prêts que s'accordent les institutions de crédits entre elles, ceux qui ont pour support les instruments de financement. Les concours qui s'accompagnent de la cession d'instruments de placement effets publics par exemple-sont analysés sous les rubriques correspondantes comme des transferts d'actif". (1) Le financement entre les institutions de crédit s'op

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, op.cit.p.164

également sur le marché monétaire au moyen des prêts sans transfère. Ceux-ci sont classés dans les dépôts à terme si leur durée est inférieure à deux ans et dans les crédits à moyen et long terme si elle est supérieure à deux ans.

3. Les crédits commerciaux.

Les crédits commerciaux concernent tous les versements d'arrhes, acomptes ou avances assortis ou non du tirage d'une traite ou de la souscription d'un billet à ordre. Un acheteur d'un bien quelconque, qui anticipe pour payer le prix du bien, fait un crédit commercial à son fournisseur. Inversement si l'acheteur reçoit des marchandises qu'il paiera après un certain délai, bénéficie d'un crédit commercial de la part de son fournisseur.

Ainsi, "les crédits commerciaux résultent de la décision par laquelle deux unités statistiques, engagées dans une même transaction, conviennent de différer le paiement qui en constitue un des éléments ou, inversement, de procéder à un règlement total ou partiel anticipé".(1)

C.2. Les crédits à moyen et long terme.

Conformément au critère de la durée, les crédits à moyen et long terme, sont des prêts et crédits commerciaux dont la durée de paiement est supérieure à deux ans. Cette catégorie retrace tous les crédits à moyen terme mobilisables, tous les prêts hypothécaires ainsi que tous les prêts non mobilisables et les crédits commerciaux.

1. Les crédits à moyen terme mobilisables.

Ce sont des crédits dont la durée va de deux à sept ans et qui sont mobilisables auprès de la banque centrale.

Cependant, ces crédits sont distribués par les banques et d'autres institutions financières lorsqu'il s'agit de financer les équipements, les exportations, la construction d'un logement etc.

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale, op.cit;p.

2. Les prêts hypothécaires.

Il s'agit des crédits à long terme assortis d'une hypothèque. Ils sont accordés par les banques et autres établissements financiers dans le financement de la construction, acquisition ou l'amélioration de logements.

3. Les prêts non mobilisables.

Ce sont des prêts à moyen et long terme pour lesquels il n'existe pas de possibilités de mobilisation auprès de la banque centrale ou de refinancement sur le marché hypothécaire.

4. Les crédits commerciaux.

Ces crédits diffèrent de ceux qui ont été abordés précédemment (au niveau des crédits à court terme) par la durée. Il s'agit ici d'une part des acomptes à plus de deux ans versés par clients et des délais de paiement (plus de deux ans) consentis par fournisseurs d'autre part.

C.3. Les réserves techniques d'assurance.

Pour cette catégorie d'opérations, deux types d'agents économiques se trouvent face à face. Nous avons d'un côté les sociétés d'assurances et de l'autre côté les agents non financiers.

Ainsi, "les réserves d'assurance, qui autrefois étaient comprises dans les flux non financiers, sont désormais isolées en créances des assurés à l'égard des assureurs pour bien marquer que ces réserves destinées à couvrir les risques des contractants n'appartiennent pas en propre aux compagnies et constituent des dettes de ces compagnies à bénéficiaire indéterminé. Elles forment donc la capacité de financement des assurés sur les assureurs".(1)

(1) BAUCHET, P. : La nouvelle comptabilité nationale. Paris, Cujas, p.94

Les réserves techniques d'assurance sont constituées par les engagements qui résultent, pour les organismes qui gèrent les contrats d'assurance, du jeu même de leur activité. En contre partie des primes qu'ils encaissent, ces organismes devront effectuer des versements à un bénéficiaire indéterminé. Ce dernier peut être un preneur d'assurance (assurés survivants dans le cas de l'assurance vie) ou un bénéficiaire fortuit (victime d'un accident et indemnisé grâce aux réserves-primes).

CHAPITRE II .

Les mécanismes de fonctionnement et les règles de comptabilisation des opérations financières.

Ce sont des éléments fondamentaux dans l'appréhension des opérations financières.

II .1 : Les mécanismes de fonctionnement.

Il existe des unités qui disposent d'une épargne non matérialisée en biens durables, d'autres qui acquièrent plus de biens durables que ne leur permettrait leur seule épargne.

Un transfert d'épargne, qui rend possible l'ensemble des mécanismes financiers, est donc nécessaire. En pratique, les transferts financiers ne peuvent que très rarement s'effectuer directement. Un certain nombre d'intermédiaires sont donc utiles pour assurer la collecte et la répartition de l'épargne.

En essayant d'aborder le problème des mécanismes de fonctionnement des opérations financières, on est obligé de passer par les instruments financiers, et surtout les fonctions que ces derniers remplissent dans les opérations financières.

A) Fonction monétaire.

"Parmi les créances sur l'économie proposées aux différentes unités, la monnaie joue un rôle privilégié dans la mesure où elle est l'instrument socialement et légalement reconnu comme moyen de paiement pour toutes les opérations (sur biens et services ou d

répartition) auxquelles on peut se livrer".(1)

Ainsi, pour que la monnaie puisse remplir sa fonction, les utilisateurs doivent, y mettre toute leur confiance. Pour la monnaie, il s'avère indispensable qu'il y ait un contrôle strict quant à sa création pour que la masse monétaire ne dépasse pas les besoins de l'économie. Autrement dit, veiller à ce qu'il y ait équilibre entre la masse monétaire et les biens produits. En effet le contrôle de la création de monnaie relève exclusivement de la compétence de la banque centrale. Mais, la création de la monnaie en tant que telle est une opération effectuée par toutes les banques. Toute institution ayant les caractéristiques d'une banque peut accorder des prêts sans collecte préalable de l'épargne, mais en créant la monnaie dont les unités économique ont besoin. Cette faculté de création de monnaie constitue une différence fondamentale entre les institutions financières bancaires et les institutions financières non bancaires. Parmi les institutions financières bancaires, la banque centrale qui est la banque des banques, crée non seulement de la monnaie, mais aussi émet de la monnaie fiduciaire (c'est-à-dire les billets de banque) que les autres banques doivent lui acheter pour répondre aux besoins des diverses unités qui en font la demande. Pour fixer un peu les idées, disons quelques mots sur le mécanisme de la création de monnaie.

En effet, les banques créent deux types de monnaie : la monnaie scripturale et la monnaie fiduciaire.

Monnaie scripturale.

"Si l'on vous demandait ce qu'est la monnaie scripturale, certains d'entre vous répondraient assez facilement : le chèque. Après tout, le chèque ne sert-il pas à payer, comme les billets de banque? Un peu de réflexion devrait leur faire comprendre leur erreur. Car si le chèque était vraiment de la monnaie, cela donnerait à chacun d'entre nous le droit de créer de la monnaie. Le chèque n'est qu'un ordre donné à votre banque de payer, grâce à la monnaie scripturale^{qui} est un simple nombre inscrit sur le livre de compte

(1) Chapron J.E. et Sérurier M. : Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris, Masson, 1976, p. 138

d'une banque en face du nom d'une personne ou d'une entreprise" (1) Il s'agit ainsi d'un simple jeu d'écritures qui facilite le glement des dettes ou le recouvrement des créances entre les agents économiques. Pour enlever tout équivoque, le chèque n'est pas une monnaie scripturale, mais un instrument qui facilite sa circulation. Comment alors cette monnaie est-elle créée? La monnaie scripturale est créée dès que quelqu'un vient faire un dépôt de monnaie fiduciaire (les billets), ou lorsqu'une banque ou un crédit à un agent économique. Pour ce dernier cas, il doit y avoir à l'origine un actif non monétaire tel que un effet de commerce qui est une reconnaissance de dette détenue par l'agent économique voulant un crédit auprès de la banque.

Monnaie fiduciaire.

Pour ce type de monnaie, il s'agit tout simplement des billets de banque dont la responsabilité d'émission incombe à la banque centrale. Pourquoi appelle-t-on ces billets de banque de la monnaie fiduciaire? Le mot "fiduciaire" veut dire confiance. Les billets de banque sont dénommés ainsi pour la bonne et simple raison que leur valeur ne tient qu'à la confiance que les utilisateurs ont en eux. La création des billets de banque est le corollaire de la création de la monnaie scripturale.

B) Fonction de prêt sur épargne.

Concernant cette fonction, il s'agit d'opérer un prêt sur qui a été épargné. On effectue, en quelque sorte, un placement de l'épargne des unités qui ne désirent pas utiliser dans l'immédiat les droits qu'elles ont acquis sur l'économie. "Grâce à la collecte qu'ils font ainsi de l'épargne, les organismes financiers spécialisés dans cette tâche peuvent accorder des prêts aux unités emprunteuses pour des utilisations les plus diverses. (investissement, logement...) (2).

(1) Adenot J. et Albertini J.M. : La monnaie et les banques (initiation) collections ouvrières, Editions du seuil, Paris, 1975 op. cit.

(2) CHAPRON, JE. et SERUZIER, M. : Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris, 1976, p. 139

C) Fonction d'assurance.

Bien que non directement financière, la fonction d'assurance s'y rattache également dans la mesure où elle n'existe que par la constitution de réserves importantes. Or ces réserves, prélevées auprès des assurés pour leur garantir en temps opportun la couverture des risques contre lesquels ils veulent se couvrir, représentent une épargne importante, c'est-à-dire une créance sur l'économie qui est la propriété collective des secteurs ayant contracté l'assurance (1)

D) Le rôle du trésor.

En plus de leur fonction de production des services non marchands, les Administrations Publiques jouent un rôle financier important par l'intermédiaire du Trésor Public, qui est chargé de toutes leurs opérations de trésorerie et qui assure en outre le rôle de banquier de l'Etat.

I' .2. Les règles de comptabilisation

"Les règles d'enregistrement des opérations financières sont différentes de celles des opérations non financières. La comptabilisation en emplois et en ressources est abandonnée car, pour les opérations financières, sa signification est limitée ou biaisée. On préfère raisonner en variation d'actif et en variation de passif". (2) Pour les opérations financières, il est plus intéressant de montrer comment varie le montant des emprunts et des créances d'un agent plutôt que le montant global des sommes reçues et dépensées.

(1) CHAPRON, J.E. et SERUZIER, m / Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris, 1976, p.1 39

(2) MOURAD, L . Comptabilité nationale. Alger, Office des publications universitaires, 1982, p.318

A) Comptabilisation en créances et dettes

Dans cette comptabilisation un équilibre doit être dégagé entre les flux de créances et les flux de dettes de chaque poste

Un exemple chiffré tiré du livre de Pierre Bauchet permet de saisir la procédure suivie. Un ménage emprunte 1000 francs pour financer une construction mais décide de se libérer d'une dette 100 francs dont les intérêts lui pèsent lourdement. En même temps il recouvre une somme placée en banque de 50, mais prête 100 à un voisin. La description des opérations en terme de ressources et emplois aurait conduit à écrire : (1)

	<u>Emplois</u>	<u>Ressources</u>
	100	1000
	100	50
Solde	<u>850</u>	<u>-</u>
	1050	1050

La présentation en termes de créances et dettes est la suivante

	<u>Variations de créances</u>		<u>Variations de dettes</u>
Prêt:	100	Emprunt:	1000
Recouvrement	50	Remboursement:	- 100
Solde	<u>850</u>		<u>-</u>
	900		900

L'on constate que ces deux sortes de présentation affichent les mêmes soldes mais des différences apparaissent au niveau des to-

L'INSEE donne un exemple similaire :

Un agent a emprunté 100 francs, remboursé 20 d'emprunts antérieurs prêté 50 et recouvré 10 sur prêts antérieurs. Les comptabilisations se présentent ainsi :

(1) BAUCHET, P. : op.cit. p. 95

En emplois et ressources (système non retenu)

Emplois.....	70(20+50)
Ressources.....	110 (100+10)
Solde.....	40

En créances et dettes (système adopté)

Créances.....	40(50-10)
Dettes.....	80(100-20)
Solde.....	40

Cette comptabilisation propre aux opérations financières présente des nuances quand il s'agit d'enregistrer les opérations à court, moyen terme, et les opérations à long terme. "Pour toutes les opérations à court et moyen terme, on fait un enregistrement en "net", c'est-à-dire qu'on ne tient pas compte des remboursements sans grande signification qui ont pu intervenir en cours de l'année. Par contre, pour les opérations à long terme, il est utile de connaître les remboursements et les recouvrements et donc de les comptabiliser à part". (1)

Dans les opérations de répartition, une opération n'engendre qu'un flux à sens unique (exemple du paiement d'un impôt). Par contre, dans les opérations financières, on a des flux dans les deux sens. Il est le cas par exemple d'un titre acheté et revendu, ou un emprunt qui doit être remboursé. Ici, on fait abstraction de tout ce qui relève du domaine des dons.

"Ainsi, pour un agent qui, à la fois, prête et emprunte, les mouvements sur ces opérations distinctes, prêts d'une part, emprunts d'autre part, sont dès lors confondus, aussi bien dans les emplois que dans les ressources. L'enregistrement en créances et dettes permet de résoudre cette difficulté en séparant pour chaque agent les opérations de nature différente que sont ses prêts et ses emprunts". (2)

(1) BAUCHET, P. : La nouvelle comptabilité nationale, Paris, Cujas, pp. 94-95

(2) MWEBEYA, L. : Essai d'élaboration des comptes financiers pour l'économie Burundaise. Bujumbura, Mémoire présenté à la FSEA, 1984. p.31

B) Comptabilisation en variations d'encours.

Les variations d'encours ou les flux nets sont connus grâce aux bilans qui retracent une situation patrimoniale des agents à un moment donné. Ces bilans, qui constituent la documentation disponible essentielle, sont inopérants lorsqu'il s'agit de connaître les diverses opérations intervenues sur une période. "Ainsi, par exemple, les prêts distribués au cours d'une période donnée sont directement liés aux caractéristiques économiques et financières de la période :

évolution des investissements et besoins de financement externes, conditions du marché.....; ce qui cause des problèmes quant à l'enregistrement de ces créances pour toute la période, faute d'informations disponibles. Dans ces conditions, le système adopté consiste à retracer les flux nets-variations d'encours-pour toute les rubriques de la nomenclature".(1)

C) Comptabilisation des cessions de créances.

La cessibilité des instruments financiers est devenue une monnaie courante entre les agents économiques. Il en découle que, pour se procurer des ressources, un agent qui détient des créances a la possibilité de les céder plutôt que d'emprunter.. Inversement, un agent ayant des disponibilités peut acheter une créance existante au lieu de prêter directement à un emprunteur.

Les cessions de créances peuvent se comptabiliser de deux façons. La première, qui suit une analyse juridique, consiste à décrire une augmentation d'actif pour l'acquérir et une diminution d'actif pour le vendeur. L'acquéreur détient ainsi une créance sur l'emprunteur initial. L'autre façon consiste à considérer que la cession a créé un lien nouveau entre l'acheteur et le vendeur et à enregistrer une créance de l'acquéreur sur le vendeur en laissant subsister la créance originelle du vendeur sur l'emprunteur. Pour bien saisir ces règles de comptabilisation, voyons quelques exemples. Si une société achète des actions à un ménage, l'actif des sociétés sera majoré, celui des ménages diminué dans la mesure où il s'agit d'une simple circulation d'un instrument de

(1) Mwebeya L. op.cit; p.30

placement. En revanche, si une banque escompte un effet de commerce d'une société, c'est comme si la banque consent un prêt direct à ladite société et ce prêt ne modifie en rien la créance commerciale existant entre la société cédante et le débiteur de l'effet.(1)

(1) INSEE. Système élargi de comptabilité nationale.
op.cit.p.169

CHAPITRE III : La présentation des opérations financières.

La présentation des opérations financières facilite non seulement la lecture de ces opérations, mais aussi l'analyse et l'interprétation de ces dernières. En effet, c'est grâce à la présentation des opérations financières que l'on peut déceler l'équilibre qui se dégage entre les ~~besoins~~ de financement et les capacités de financement des différents agents économiques. Avant de présenter les opérations financières sous forme de synthèse, celles-ci sont retracées dans des comptes financiers des agents économiques pris isolément.

III.1: Le compte financier

Le compte financier d'un agent économique peut se définir comme un compte qui retrace les opérations sur créances et dettes effectuées par cet agent. (1) En retraçant les opérations sur créances et dettes, le compte financier décrit en même temps les différents flux qui, en affectant les divers éléments du patrimoine financier, modifient la valeur nette et la composition de ce patrimoine.

Ainsi, contrairement au compte de capital qui décrit les variations du patrimoine physique, le compte financier décrit les variations du patrimoine financier.

En outre, le compte financier nous montre clairement la façon dont un agent a utilisé sa capacité de financement, ou bien comment il a pu satisfaire son besoin de financement. La capacité ou le besoin de financement sont en fait des soldes dégagés au niveau du compte de capital. Au niveau du compte financier, il y a également un solde qu'on appelle solde des créances et dettes. Ce solde correspond, à l'ajustement près, à la capacité ou au besoin de financement. "Dans une comptabilité nationale idéale, le solde des créances et dettes devrait, pour

(1) PIERROT, G.: La comptabilité nationale. Paris, Dalloz, 1973, p. 80

chaque secteur, être égal au solde de capacité ou de besoin de financement.(1) Cependant, il est rare de trouver une identité entre ces deux soldes pour des raisons divers, notamment les lacunes que peuvent présenter certaines sources statistiques pour les unités (une source statistique présentant une cohérence insuffisante par exemple).

Donc, en constatant qu'il y a souvent un écart entre le solde des créances et dettes et la capacité (ou besoin) de financement, l'on a été obligé d'introduire une ligne d'ajustement. Autrement dit "lorsqu'on ne dispose pas d'informations suffisantes pour réduire l'écart de manière satisfaisante, il est conservé et baptisé ajustement".(2)

En revenant à la notion de solde des créances et dettes, on dira que l'agent considéré a été plus emprunteur que prêteur pour satisfaire son besoin de financement si le solde se trouve du côté des variations d'actif. Inversement, si le solde se trouve du côté du passif, l'agent considéré a été plus prêteur qu'emprunteur dans l'utilisation de sa capacité de financement.

Après avoir observé minutieusement ces soldes, on a constaté que parmi les agents économiques non financiers (ménages, entreprises, administrations, l'extérieur), les ménages dégagent en général une capacité de financement, tandis que les entreprises ont généralement un besoin de financement selon les périodes.(3) Ainsi, l'établissement d'un compte financier séparé pour chaque agent nous permettra de nous rendre compte de ces constatations.

(1) PICHOT, A.: Comptabilité nationale; les nouveaux systèmes français et étrangers modules économiques, Paris, Dunod. 1979

(2) Chapron, J. et Sérurier, M. op.cit; p. 65

(3) Mourad L. op.cit; p. 310

Tableau N°1 : le compte financier des ménages.

Les variations des créances		Les variations des dettes	
Besoin de financement	-	Capacité de financement	4
Numéraire	131	Emprunts à court terme	-1
Dépôts	202	Emprunts à long terme	
Prêts à court terme	-		
Prêts à long terme	-		
Total	333	Total	3

Source : Ministère de la coopération française. Initiation à la comptabilité nationale; adaptations possibles en pays du tiers monde, Paris, éditeur Ministère de la coopération française. 1977, p.38

Le tableau N°1 nous permet de faire une présentation succincte de la structure du compte financier des ménages. En effet le compte retrace à l'actif la variation du numéraire, des placements (dépôts) et des prêts consentis auxquels on devrait normalement déduire les recouvrements. Tous ces éléments nous donnent de la variation nette d'actif (des créances). Au passif, le compte financier des ménages fait état des variations des emprunts, normalement, déduits des remboursements. On devrait y ajouter les variations des émissions de titres de participation. Pour cet exemple, le compte présente un solde qui est égal à la capacité de financement. Ainsi, en procédant à une analyse sommaire de ce compte, on constate que les ménages ont dégagé une capacité de financement de 488 et l'ont utilisée essentiellement sous forme d'un accroissement des dépôts et dans une moindre mesure sous forme d'un accroissement du numéraire.

Tableau N° 2 : Le compte financier des entreprises non financières

Variations des éléments d'actif		Varitions des éléments du passif	
Monnaie	3000	Obligations	3690
Autres dépôts	1900	Actions	3590
Titres à court terme	-	Crédits à court terme	2690
Obligations	4520	Crédits à moyens terme	1640
Actions	-	Prêts à long terme	11650
Crédits à court terme	270		
Prêts à long terme	860		
Total des placements et Prêts	10550	Total des émissions et emprunts	29260
à déduire:		à déduire	
Recouvrements		Remboursements	
Obligations	-140	Obligations	-1000
Prêts à long terme	-220	Prêts à long terme	-2300
Totale des recouvrements	-360	Total des remboursements	-3300
Variations nettes d'actifs	10190	Variations nettes du passif	25960
Solde des créance et dette	-	Solde des créances et	15770
Besoin de financement	17010	Capacité de financement	-
Ajustement	-	Ajustement	1240
Total	17010	Total	17010

Source : Oleg Arkhipoff. La comptabilité nationale et ses applications aux pays du tiers-monde. Paris, Cujas, 1969, p.18

Tableau N°3

Le compte financier des administrations

:Variation des éléments d'actif:	Etat :	Admini.autres que L'Etat :	Total :	:Variat.des éléments passif:	Etat :	Adm.autres que L'Etat :	Total :
:Monnaie	: 110	: 180	: 290	: Monnaie	: 2.640	: -	: 2.640
:Autres dépôts	: 80	: 1.580	: 1.660	: Autres dépôts	: 550	: -	: 550
:Titre à court terme	: -	: 140	: 140	: Titres à court terme	: 3.280	: -	: 3.280
:Obligations	: 10	: 590	: 600	: Obligations	: -	: 460	: 460
:Actions	: 130	: -	: 130	: Crédits à court terme	: 1.050	: 180	: 1.230
:Crédits à court terme	: - 90	: 320	: 230	: Prêts à long terme	: 100	: 2.430	: 2.530
:Prêts à long terme	: 7.050	: 220	: 7.270	: Dépôts, bons et avances	:	:	:
:Avoirs en or et devises	: 10	: -	: 10	: entre intermédiaires	: 940	: -	: 940
:Dépôts, bons et avances entre	:	:	:	:	:	:	:
:intermédiaires	: 50	: -	: 50	:	: -	: -	: -
:Total des placements et prêts	: 7.350	: 3.300	: 10.380	:	:	:	:
:A déduire:	:	:	:	: A déduire	: 8.560	: 3.070	: 11.630
:Recouvrements	:	:	:	: Remboursements	:	:	:
:Obligations	: -	: - 50	: - 50	: Obligations	: - 630	: - 60	: - 690
:Prêts à long terme	: - 1.400	: -260	: -1.660	: Prêts à long terme	: -2.790	: - 670	: -3.460
:Variations nettes d'actif	: 5.950	: 2.720	: 8.670	: Variat. nettes du passif:	: 5.140	: 2.340	: 7.480
:Solde des créances et dettes	: 810	: 380	: 1.190	: Solde créances et dettes:	: -	: -	: -
:Besoin de financement	: -	: 470	: 470	: Capacité de financement	: 940	: -	: 940
:Ajustement	: 130	: -	: 130	: Ajustement	: -	: 850	: 850
:Total	: 940	: 850	: 1.790	: Total	: 940	: 850	: 1.790

Source : Oleg Arkhipoff. La comptabilité nationale et ses application aux pays du tiers monde, Paris, Cujas, 1969, pg 188-189

Les tableaux N° 2 et 3 représentent respectivement le compte financier des entreprises non financières et celui des administrations. Ces deux comptes présentent une même structure. Au niveau de la variation des éléments d'actif, ils retracent tous les placements et prêts à déduire des recouvrements; ce qui donne la variation nette d'actif (des créances). En ce qui concerne la variation des éléments du passif, la structure de ces comptes est constituée par l'ensemble des émissions et emprunts auxquels il faut déduire tous les remboursements pour aboutir à la variation nette du passif (des dettes). Nous avons finalement le solde des créances et dettes qui est la différence entre la variation nette d'actif et la variation nette du passif. Ce solde est égal à l'ajustement près au besoin ou à la capacité de financement qui sont dégagés au niveau des comptes de capital. En procédant maintenant à une petite analyse de ces comptes, on constate que les entreprises non financières ont un besoin de financement de 17010 avec un solde des créances et dettes de 15770; d'où un ajustement de 1240. En outre, l'on constate que le besoin de financement a été satisfait en recourant essentiellement aux crédits à court terme et aux emprunts à long terme. Les administrations autres que l'Etat, quant à elles, ont dégagé un besoin de financement qui est financé en grande partie par les emprunts à long terme. Qu'en est-il pour l'Etat? Pourquoi est-il d'abord séparé des autres administrations? L'Etat est séparé des autres administrations parce que l'Etat est souvent assimilé au trésor. Or ce dernier est considéré comme un agent financier. Si on revient à la notion de soldes, on constate que l'Etat a une capacité de financement qu'il a utilisé essentiellement sous forme de prêts à long terme. Les institutions financières présentent elles aussi un compte financier dont la structure est exposée dans le tableau ci-après.

Tableau N° 4 : Compte financier des institutions financières

Variation des éléments d'actif		Variation des éléments de passif	
Besoin de financement	-	Capacité de financement	226
Avoirs extérieurs or	1227	Numéraire	128
Numéraire	-10	Dépôts	1491
Dépôts au trésor	42	Emprunts à court terme	-
Prêts à court terme	216	Emprunts à long terme	-
Prêts à long terme	350	Autres engagements	-
Total	1845	Total	1845

Source : Ministère de la coopération: Initiation à la comptabilité nationale.

Adaptations possibles en pays africains, Paris, 1977, p.38

La structure de ce compte change un peu par rapport aux structures des comptes précédents. On retient comme éléments de différence : le avoirs extérieurs l'or. En ce qui concerne les soldes, les institutions financières présentent une capacité de financement qu'elles ont utilisée d'abord en accroissant les avoirs extérieurs Or, en prêtant à long terme et à court terme ensuite. Après le compte financier des institutions financières, il importe, de voir ce qu'il en est pour le reste du monde;

Tableau N° 5: Compte financier de l'extérieur

Recettes intérieures sur cession des créances	Recettes extérieures sur cession des créances
---	---

Source : Oleg Arkhipoff: La comptabilité nationale et ses applications aux pays du tiers-monde, Cujas, Paris, 1969, p.

Pour approfondir la notion de structure des comptes, on peut ajouter à ce qui a été déjà dit, celle qui sont données par le SCN et le SECN. Pour les sociétés et quasi-sociétés non financières, le SCN nous donne le compte suivant:

Tableau N° 6: compte financier des sociétés et quasi-sociétés

Variations d'actif	Variations de passif
Numéraire et dépôts	Capacité de fincement
Titres	Numéraire et dépôts
Autres actifs financiers	Titres
	Autres engagements
Variation des créances	Capacité de financement et variation des dettes

Source: Nations-Unies; SCN, Etudes méthodologiques.
New-York, 1970,p.29

Le SECN, quant à lui, nous donne le compte financier dont la structure est présentée dans le tableau suivant :

Tableau N° 7: Compte financier des sociétés et quasi-sociétés non financières

Variations d'actif	Variations de passif
Moyens de paiement internationaux	Moyens de paiement internationaux
Monnaie et dépôts non monétaires	Monnaie et dépôts non monétaires
Bons négociables et titres	Bons négociables et titres
Crédits	Crédits
Réserves techniques d'assurance	Réserves techniques d'assurance

Source: INSEE;SECN,méthodes,collection de l'INSEE,Paris,p.337

Pour les administrations publiques, le SCN présente le compte financier de la façon suivante :

Tableau N° 8: Compte financier des administrations publiques

Besoin de financement	Monnaie émise par le trésor et dépôts
Or	à vue transférables
Numéraire et dépôts à vue transférables	-Autres dépôts
-de l'administration centrale	+ Titres à court terme
-des autres administrations publiques	-obligations et bons à long terme
Autres dépôts	- Prêts à court terme
Titres à court terme	- Prêts à long terme
Obligations et bons à long terme	- Crédits commerciaux et acomptes
Actions de sociétés, parts de capital social	- Autres engagements
Prêts	
Apports en capital des propriétaires dans les quasi-sociétés	
Autres créances	
Besoin de financement et variation des créances	Variation des engagements

Source : ONU, Système de comptabilité nationale, New-York, 1970, p.

Le SECN à son tour présente le compte financier des administrations publiques de la façon suivante:

Tableau N°9: Compte financier des administrations publiques.

Moyens de paiement internationaux Monnaie et dépôts non monétaires Bons négociables et titres Crédits Réserves techniques d'assurance	Moyens de paiement internationaux Monnaie et dépôts non monétaires
Solde des créances et dettes Ajustement	Solde des créances et dettes Ajustement

Source : INSEE:SECN,Méthodes,collections de l'INSEE,Paris,p.343

II.2.:La synthèse des opérations financières(1eTOF).

Alors que les comptes financiers décrivent la variation de créances et dettes de chaque secteur, ou sous-secteur, pris isolément les TOF ont pour objet de retracer l'ensemble des opérations financières afin de faire apparaître tous les équilibres, de mettre en divers circuits et d'assurer la cohérence des nombreux éléments décrits. A cet égard, les TOF représentent la synthèse des opérations financières, utile aussi bien pour analyser des phénomènes passés que pour présenter des prévisions".(1)

Pour avoir une idée sur ce que c'est un circuit financier, Mourad Labidi, dans son livre intitulé; Comptabilité Nationale, nous donne un tableau significatif:

(1) INSEE : Système élargi de comptabilité nationale,op.cit.p.170

Tableau N° 10:

Tableau des opérations financières.

	Agents non fin- ciers	Agent finan- ciers	Agents non financiers	Agent finan- ciers
Placements	1	2	3	4
Crédits, prêts	5	6	7	8
Solde des créances et det.				

Source : Mourad Labidi: comptabilité nationale, Alger, office des presses universitaires, 1982, P.318

Le tableau N° 10 est divisé en 8 cases. Dans la case 1, les entreprises placent leurs excédents de revenus. Dans la case 4, les institutions financières émettent des instruments de placement pour collecter l'épargne des agents non financiers. Pour la case 6, les institutions financières prêtent. Et enfin pour case 7, les agents non financiers empruntent. On a donc un circuit financier 1-4-6-7. Ce circuit peut s'expliquer de manière suivante les agents économiques à revenus excédentaires placent cette épargne auprès des institutions financières qui vont faire des prêts aux agents économiques à déficit de financement. Dans ce cas, les institutions financières ne sont qu'un intermédiaire qui met en relation les agents qui ont un besoin de financement avec ceux qui ont une capacité de financement.

Sur base de ces mêmes cases, on peut établir un autre circuit en empruntant le chemin inverse. Ainsi, si on prend comme point de départ la case 7 en suivant le circuit 7-6-4-1, les institutions financières ne jouent plus le même rôle que dans le premier circuit. Dans ce nouveau circuit, les institutions financières ont un rôle plus actif. Les entreprises pour accroître leur production, sont obligées de contracter des emprunts auprès des institutions financières. Celles-ci, pour financer leur prêts, vont mettre des instruments de placement auprès des autres agents

économiques (les ménages en particulier). Les prêts des institutions financières vont faciliter un accroissement de la ^{production} et des revenus des agents non financiers et ceux-ci pourront donc souscrire les instruments de placement émis par les institutions financières. Finalement, les institutions financières récupèrent la liquidité qu'elles avaient injectée dans l'économie, et les crédits font le dépôt. (1)

A) Procédure d'élaboration du TOF.

La procédure d'élaboration constitue un point fondamental dans la construction du TOF. Pour cette raison elle comprend les étapes suivantes :

- prise en compte des données relatives aux secteurs financiers (institutions de crédit et entreprises d'assurance).
- exploitation des données de la comptabilité publique et de la balance des paiements (Administrations publiques et reste du monde)
- évaluation des flux nets de dettes de secteurs non financiers;
- arbitrage final sur les flux nets de créances des secteurs non financiers.

1. Secteurs institutionnels financiers.

Pour l'évaluation des flux nets de créances et dettes de secteurs, on procède au dépouillement des bilans des divers organismes concernés. Au niveau de ces sources d'information, la banque centrale joue un rôle important dans la mesure où c'est elle qui centralise les différentes statistiques de tout le secteur financier.

(1) MOURAD L. op.cit. pp.318-319

Que fait la comptabilité nationale avec ces bilans? A ce niveau, la comptabilité nationale rassemble l'information par le biais d'un cumul des bilans des différentes institutions financières.

2. La comptabilité publique et la balance des paiements.

Dans ce cas, on fait un dépouillement de toutes les opérations réalisées au cours de l'année. Ces opérations sont retracées dans une comptabilité publique qui, contrairement à la comptabilité générale, est une comptabilité à partie simple. Le secteur public a un comportement financier varié, et cette variété est due à la nature même de son fonctionnement (administrations centrales et locales, sécurité sociale). Ici, on tiendra également compte du rôle spécifique que joue le trésor. Il faut savoir que ce dernier est considéré comme une institution financière.

Dans le domaine des relations avec le reste du monde, les données disponibles émanent de la balance des paiements pour l'équilibre général,. Mais, des informations complémentaires sont nécessaires. Elles sont puisées surtout dans la comptabilité publique, dans les bilans de la banque centrale et des autres banques.

3. Secteurs non financiers.

A ce niveau, la difficulté importante est d'avoir des informations directes exhaustives des secteurs concernés,. Il est donc nécessaire de procéder à des estimations indirectes. Il est possible par exemple de tirer des informations sur les sociétés et quasi-sociétés à partir des déclarations fiscales. Mais cette pratique n'est pas sans imperfections dans la mesure où les sociétés ont tendance à minimiser l'assiette fiscale.

B) Utilisation du TOF.

Le TOF est utilisé pour éclairer la politique du crédit qui est l'art de manipuler une gamme d'instruments de placement et de financement.

Le tableau des opérations financières peut également servir à une étude comparative des systèmes financiers, dans le temps comme dans l'espace. Enfin, le Tableau des opérations financières permet aussi bien de faire une analyse des phénomènes passés que de présenter des prévisions.

Tableau N°:11

Le tableau des opérations financières

Variations des créances						Variations des engagements						
Sociétés et quasi- sociétés non finan- cières	Institu- tions finan- cières	Administ- rations	Ménages et Entre- preneurs indivi- duels	Exté- rieur	Total	Opérations	Total	Extérieur	Ménages et Entre- preneurs indivi- duels	Administ- rations	Institu- tions finan- cières	Sociétés et quasi- sociétés non finan- cières
-	-	-	-	-	-	Capacité de finance- ment	1.227	-	488	378	226	135
-	-	-	-	1.227		Besoin de finance- ment						
20	10	-33	131	-	128	Numéraire	128				128	
775	42	514	202	-	1.533	Dépôts	1.533		42		1.491	
	216	-61			155	Crédit à c.t	155		-155			310
	350				350	Crédits à l.t	350					350
	1.227				1.227	Avoirs extérieurs	1.227	1.277				
795	1.845	420	333	1.227		Total		1.277	333	420	1.845	795

Source : Ministère de la coopération; Initiation à la comptabilité nationale. Adaptations possibles en pays africains, Paris, 1977, p.39

Tableau N° :12

Tableau résumé des opérations financières

Flux nets de créances									Opérations		Flux nets de dettes								
S411	S412	S42	S50	S60	S10	S80	S90	Total			S411	S412	S42	S50	S60	S10	S80	S90	Total
15,3	17,9							23,3: 56,5	Moyens de paiement internationaux		- 3,4:	26,7:						33,2:	56,5
	7,5			1,4	8,5	17,0:	1,5:	35,9	Monnaie		9,3:	21,5:			5,1				35,9
1,8	-0,7	5,0		5,0	9,2	48,2:		67,4	Dépôts non monétaires:		35,2:	28,0:		3,5	0,7:				67,4
		-2,0						0,5	Bons négociables			2,2:		-1,7					0,5
		6,3	4,6				2,1:	20,9	Obligation			3,5:	7,0:		-0,2	10,6:			20,9
					5,5	5,0:													
		2,7	1,0	6,0			3,4:	15,7	Actions et autres participations			6,1:				6,6:		3,0:	15,7
									Crédits à C.T										
- 0,7	32,5	1,5			-4,5			28,8	-aux secteurs non financiers										
-10,5	4,5	8,9						2,9	-refinancements			1,7	1,2:						2,9
	27,7	29,0	2,4	2,9	3,2			65,2	Crédit à M et L.T				6,0:		5,5	23,3:	27,2	3,2:	65,2
									Réserves techniques d'assurance					7,8					7,8
								4,6:	4,6	Solde créances et dettes									
											0	2,2:	0,9:	0,2	3,8	-43,3:	40,8		4,6
5,9	90,8	51,4	8,0	15,3	23,1	76,8:	34,9:	306,2	Total		5,9	90,8:	51,4:	8,0	15,3	23,1:	76,8	34,9:	306,2

Source : CHAPRON, J.E et SERUZIER, N. Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, Paris possun, 1979 p.154

Les tableaux N°11 et 12 sont respectivement des adaptations possibles aux pays africains et à un pays européen qu'est la France. Mais il faut savoir que les deux tableaux ont été conçus par des Français. Ainsi, on constate que ces tableaux présentent aussi bien des différences que des similitudes.

C) Analyse et interprétations du TOF

Le tableau des opérations financières est non seulement une juxtaposition des comptes financiers, mais également une présentation des relations entre les secteurs institutionnels. Cependant, une lacune est à mentionner au niveau de ces relations. Il n'est pas facile, avec le TOF, de repérer les relations bilatérales entre secteurs ou sous-secteurs, pour savoir par exemple qui prête à l'autre ou inversement qui emprunte à l'autre. Pour pouvoir combler cette lacune, il importe de construire un autre tableau qui croise les agents économiques entre eux pour qu'on ait une information claire sur leurs relations financières.

Le TOF permet la coordination statistique du fait même que son élaboration exige des informations à partir des sources statistiques diverses: comptabilité des institutions financières, balance des paiements, comptabilité publique etc...

Dans la première partie, nous avons essayé de présenter succinctement les opérations financières dans le cas général, en nous référant essentiellement sur les ouvrages généraux.

En effet, notre travail serait incomplet si les opérations financières du Burundi n'étaient pas abordées. C'est pourquoi la deuxième partie de ce travail sera consacrée aux opérations financières au niveau national.

D E U X I E M E P A R T I E :

LES OPERATIONS FINANCIERES AU BURUNDI.

CHAPITRE 1 : LES DIFFERENTES SOURCES D'INFORMATION.

I.11 Les institutions financières et leurs documents statistiques.

"Dans un pays comme le Burundi où les problèmes d'information sont d'actualité, les données fournies par les institutions financières en matière d'opérations financières sont d'un apport incontestable".(1)

En ce qui concerne par exemple l'élaboration des comptes financiers, les documents comptables des institutions financières constituent l'une des sources d'information majeures en plus des documents comptables fournis par des sociétés d'assurance et la comptabilité publique. Ceci est vrai aussi bien pour le cas général que pour le cas du Burundi.

Avant de parler en détail de chaque institution financière, il importe de dresser d'abord la liste des institutions financières retenues au Burundi.

En plus de la banque de la République du Burundi qui est la banque centrale, l'appareil financier du Burundi comprend trois banques commerciales (BANCOBU, BCB, BBAB), une banque de développement (BNDE), une institution d'épargne et du financement du secteur public (CAMOFI), une caisse d'épargne (CADEBU), une société d'investissement la société Holding arabe Libyen-Burundais. (HALB), l'office des chèques postaux (OCP), la société Burundaise de financement (SBF), le fonds de promotion économique (FPE), le fonds de l'habitat rural (FHR), la société immobilière publique. (SIP), ainsi que les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC). Parmi toutes ces institutions financières, les unes sont considérées comme des banques, d'autres comme des non banques.

(1) MWEBAYA L., Essai d'élaboration des comptes financiers,
Bujumbura, Université du Burundi, FSEI, 1984, p.39

Avant de faire une distinction détaillée des institutions financières, occupons-nous d'abord de la conception adoptée pour celles-ci.

"Au Burundi, sont considérées comme institutions financières toutes les personnes physiques ou morales qui effectuent habituellement des opérations de crédit, quelqu'en soit le terme, notamment sous forme de prêts, d'avances, de garanties, de prises en pension ou d'escompte d'effets publics ou de commerce, de financement, de ventes à crédit et de crédit-bail, ou qui reçoivent habituellement du public des fonds sous forme de dépôts, de prêts ou autrement à charge de les restituer".(1)

La loi bancaire Burundaise tout comme la loi bancaire générale établit une distinction entre les banques et les autres institutions financières. Les premières reçoivent habituellement des opérations de crédit, tandis que les secondes, soit reçoivent des fonds du public, soit effectuent des opérations de crédit. La raison principale qui explique cette distinction est celle qui consiste à se conformer au principe qui, dans l'analyse monétaire, traite séparément les banques créatrices de monnaie et les autres institutions qui sont des simples intermédiaires dans la circulation d'actifs financiers. (2)

Ainsi suivant le principe assez largement appliqué dans l'analyse monétaire de distinguer les banques créatrices de monnaie des autres institutions financières, le système financier actuel du Burundi repose sur deux catégories principales d'établissements auxquelles s'ajoute un troisième groupe dont les caractéristiques ne se dessinent pas encore nettement. Ces catégories se présentent de la manière suivante:

(1) B.O.B: Loi portant réglementation (1976) des institutions financières, chapitre premier article 2, p9, 125.

(2) BRB: Séminaire pour dirigeants et cadres des institutions financières du Burundi, Bujumbura 1986 ANNEXE 4.18

A Les établissements du système bancaire.

1. La B.R.B
2. Les trois banques commerciales (BANCOBU, BCB, BBAB)
3. La CADEBU
4. La CAMOFI
5. L' O.C.P

B Les institutions financières de développement.

1. La B.N.D.E
2. La S.B.F
3. Le F.P.E
4. La société."Holding arabe-Lybyen Burundais.

C Diverses institutions financières

1. Le Fonds de l'habitat rural
2. Les COOPEC
3. La SIP

La notion d'analyse monétaire déjà mentionnée nous apprend que la première catégorie couvre toutes les institutions financières bancaires tandis que les deux dernières catégories englobent les institutions financières non bancaires.

I.1.1. Les institutions financières bancaires et leurs documents statistiques.

La banque au Burundi, en tant que intermédiaire entre détenteurs et utilisateurs de capitaux, n'échappe pas à la règle générale. Elle est donc distributrice des fonds collectés en faveur de ceux qui ont un besoin de financement. Au Burundi, le secteur bancaire auquel est attribué le rôle de collecte de l'épargne comprend les banques commerciales, la CADEBU, la CAMOFI, et les C.C.P. Puisque la section traite de tout le secteur bancaire, on devrait normalement commencer par la B.R.B qui est la banque centrale.

Toutes ces institutions créent de la monnaie sous forme fiduciaire (BRB) et sous forme scripturale. La monnaie fiduciaire est exclusivement créée par la B.R.B. C'est elle qui émet des billets et des pièces pour faire face à des diverses demandes. Celles-ci proviennent de toutes les personnes physiques ou morales qui détiennent des devises et qui veulent les vendre contre la monnaie nationale. Parmi elles, il y en a qui vont retirer des billets pour les faire circuler et d'autres qui préfèrent constituer des dépôts. Ce sont ces dépôts qui forment la monnaie scripturale, laquelle monnaie est créée aussi bien par la banque centrale que par les autres institutions bancaires.

La monnaie est essentiellement créée par le crédit. C'est pourquoi, le crédit est considéré comme la contrepartie de la monnaie créée. Ainsi, on peut dire qu'il y a eu création monétaire si à l'actif d'une banque le poste "crédit intérieur" regroupant les créances sur l'Etat et le crédit à l'économie a augmenté. Il en est de même au niveau du passif lorsque la circulation fiduciaire ou les dépôts ont connu une hausse.

I.1.1.1. La B.R.B. (Banque centrale)

Principale productrice en matière monétaire, la B.R.B (banque centrale) est à l'origine de la création d'une monnaie particulière : la monnaie centrale appelée également "base monétaire". Celle-ci comprend les billets et les pièces émis, mais aussi les comptes, les créances des banques, du trésor et organismes assimilés susceptibles d'être utilisés immédiatement. (1)

La caractéristique essentielle de la monnaie centrale est qu'elle ne porte pas d'intérêts. Autrement dit, toute autre banque ayant des avoirs dans la banque centrale renonce à une rentabilité. C'est pourquoi les banques commerciales, par exemple, vont avoir leurs comptes ouverts à la banque centrale des "minima techniques réglementaires;" c'est-à-dire un montant minimum que la banque centrale impose aux autres banques d'avoir chez elle pour des raisons de politique monétaire.

(1) KIDWINGIRA, B.: Cours manuscrit d'économie monétaire de 2^e licence
Année académique 1986-1987

La Banque centrale a aussi une réglementation sur le crédit. Cette dernière est dictée par le souci d'assurer la sécurité des fonds des déposants, en établissant des règles de saine gestion, et de pouvoir contrôler les opérations de crédit qui constituent une des principales sources de création monétaire.

Ainsi après avoir passé en revue les principales activités de la B.R.B. venons en maintenant au bilan qui est la véritable source d'information statistique. C'est à partir de ce bilan que le comptable national tire des informations qui l'intéressent en matière d'opérations financières.

A. L'Actif.

Le bilan de la BRB comprend à son actif tous les actifs non monétaires acquis par la banque ainsi que tous les concours que la banque apporte à l'Etat, aux organismes publics, aux banques, aux autres institutions financières ainsi qu'aux autres secteurs jugés prioritaires.

1. Les créances sur l'étranger.

Cette rubrique regroupe tous les avoirs extérieurs. Il s'agit notamment des avoirs en or, des encaisses en monnaies étrangères, des avoirs en D.T.S., de la position sur tranche de réserve (nette), de correspondants à vue et à terme, ainsi que des provisions versées pour le crédit documentaire. Les avoirs en or correspondent au stock d'or détenu par la banque.

Bien que actuellement l'or a été démonétisé (depuis l'accord de Kingston en 1976), il garde son caractère international d'instrument de paiement à la manière des D.T.S. Ceux-ci constituent des liquidités internationales supplémentaires créées ex Nihilo par le FMI. Ils font l'objet d'une allocation entre les pays membres du Fonds à concurrence de leurs quotes-parts.

Après les D.T.S., on a mentionné la notion de tranche de réserve. C'est également une notion qui est en rapport avec le F.M.I.

et les pays membres du Fonds. Il s'agit en quelque sorte d'une cotisation de chaque pays membre déduite éventuellement des tirages que chaque pays a fait sur la tranche en question. D'où l'appellation de "Tranche de réserve nette". Cette tranche porte également le nom de tranche automatique; automatique dans la mesure où les prêts que le Fonds effectue sur cette ressource sont sans conditionnalité. (1)

La rubrique des créances sur l'étranger renferme non seulement les provisions versées pour le crédit documentaire mais les correspondants à vue et à terme. Les provisions versées pour le crédit documentaire sont constituées en vue de garantir les opérations de commerce extérieur. Quant aux correspondants à vue et à terme s'agit des avoirs de la banque dans des banques étrangères.

2. Créances sur l'Etat.

Avec son concours financier en faveur de l'Etat du Burundi, la B.R.B entretient des relations avec le trésor. Ces relations sont reflétées par les différentes créances que la B.R.B. sur l'Etat sous forme d'avances ordinaires, d'avances spéciales, exceptionnelles, particulières et des avoirs aux C.C.P.

"Les avances ordinaires sont des avances périodiques accordées par la B.R.B. pour assainir l'équilibre financier du trésor. (2) En d'autres mots, les avances ordinaires rentrent dans le budget ordinaire pour financer les activités courantes de l'Etat.

Les avances spéciales sont octroyées pour entreprendre des activités relative au développement socio-économique du pays. il y a les avances exceptionnelles dont le but est de faire face à un événement imprévu ou exceptionnel. C'est le cas par exemple d'un déficit budgétaire imprévu. Nous avons, enfin les avances particulières finançant certaines entreprises de l'Etat et les avoirs aux (comptes chèques postaux) qui correspondent soit aux refinancements des créances de l'office OCP ou des réescomptes des effets présentés par

(1) SINAMENYE, m.: Cours manuscrit d'économie internationale de 2^e année Université du Burundi, FSEA. 1986-1987

(2) NYAMBERE, S.: Les institutions financières de développement du Burundi et leur difficultés, Bujumbura, Université du Burundi, FSEA, p.16.

ce même office.

3. Créances sur le secteur bancaire.

Cette rubrique couvre essentiellement les avances sur les effets mis en garantie. Ceux-ci correspondent surtout aux refinancements des banques commerciales par le truchement du réescompte des effets de commerce.

4. Créances sur les autres institutions financières.

Dans ses relations avec les autres institutions financières, la B.R.B contribue beaucoup aux liquidités de ces dernières en leur accordant des avances ou en achetant des titres de participation. En cas de pénurie de liquidités sur le marché monétaire, la B R B intervient, à la manière de toute autre banque centrale, en achetant des titres contre la monnaie nationale. Inversement, lorsqu'il y a une liquidité abondante, elle vend les titres pour retirer le surplus de liquidités. Ces opérations d'achat et de vente de titres produisent également une action régulatrice sur le niveau des taux d'intérêts pratiqués sur le marché monétaire.

5. Créances sur l'économie

C'est une composante du crédit intérieur tout comme les créances sur l'Etat. Cette contrepartie rassemble tous les financements que la B R B consent aux agents non financiers résidents. En général, elle se décompose en deux éléments :

- les crédits à l'économie
- les titres de placement.

Dans le cas du Burundi c'est ce qu'on appelle, au niveau du bilan détaillé de la B R B, des crédits à l'économie et autres créances.

B Le Passif.

Les éléments du passif reflètent tous les engagements de la B R B à l'égard des autres agents. Il s'agit notamment de la base

monétaire, des dépôts d'importation, des allocations de D.T.S, et prêt du fonds fiduciaire.

La base monétaire ou encore la monnaie centrale comprend les billets et les pièces en circulation qui constituent comptabilité nationale, une dette de la B R B envers les agents détenteurs de ces éléments. Sous cette rubrique, nous y retrouvons également des dépôts des autres institutions financières, ceux de organismes publics et d'économie mixte ainsi que les autres engagements à vue et à terme.

Une autre rubrique du passif qu'on a mentionné est dépôts d'importation qui englobent les provisions reçues pour le crédit documentaire.

Outre les dépôts d'importation, le passif comprend également les allocations de D T S et le prêt du Fonds fiduciaire

Les allocations de D T S et le prêt du fonds fiduciaire sont des notions empruntées par la Fonds Monétaire International et les pays membres du fonds.

En effet, après l'émission de D T S décidée par le conseil des gouverneurs sur proposition du Directeur Général du F M I, les pays membres du fonds se répartissent les D T S émis au promotion des quote-parts. "Au départ les D T S étaient destinés à accroître la liquidité internationale jugée alors insuffisante. Par après, les D T S deviendront l'actif de réserve par excellence appelé à supplanter les autres formes de liquidité internationale (Devises)."(1) En ce qui concerne le prêt du fonds fiduciaire, il se situe dans la ligne empruntée par le F M I d'accroître la marge de crédit des pays en voie de développement en leur accordant des facilités dénommées "Facilité sur le fonds fiduciaire". Qu'est qu'on entend par fonds fiduciaire. C'est un fonds créé pour pouvoir acheminer une partie des bénéfices provenant de la vente des stocks d'or.

(1) SINAMENYE, m.: op.cit.

Il s'agit en fait de la différence entre le prix de l'or vendu sur le marché officiel et le pris sur le marché libre qui est en principe supérieur au premier.

I.1.1.2 Les banques commerciales.

Les banques commerciales du Burundi sont très proches de ce qu'on appelle en littérature Bancaire les banques de dépôt par opposition aux banques d'affaires ou aux autres banques de crédit à moyen et long terme.

Pour reprendre les définitions données par René Luche et Henri Migeon sur les différentes catégories de banques, nous dirons que "les banques de dépôts sont celles qui reçoivent du public des dépôts à vue ou à terme qui ne peut être supérieur à deux ans".(1)

"Les banques d'affaires quant à elles sont celles dont l'activité principale est la prise et la gestion de participation dans les affaires existantes ou en formation et l'ouverture de crédits sans limitation de durée aux entreprises publiques ou privées qui bénéficient, ont bénéficié ou doivent bénéficier des dites participations". (2)

Pour les banques de crédit à long et moyen terme, il s'agit des banques dont l'activité principale consiste à ouvrir des crédits dont le terme est au moins égal à deux ans. (3)

Au Burundi tout comme ailleurs, les banques commerciales sont dépourvues du privilège d'émission des billets de banque. Elles reçoivent des capitaux des épargnants, effectuent des opérations de crédit ainsi que des opérations d'escompte. Elles jouent donc le rôle d'intermédiaires entre ceux qui disposent d'un excédent de financement

(1) LUCHER, R. et MIGEON, H.: Le crédit et les banques, Paris, entreprise moderne d'édition, 1965, P. 68.

(2) et (3) LUCHE, R. et MIGEON, : op.cit. p. 69

et ceux qui ont besoin d'un financement. Ainsi, grâce à leur organisation, elles parviennent à mettre en relation des agents qui s'ignorent.

Dans leurs préoccupations, les banques commerciales ont le souci de financer l'économie et de garantir aux déposants la sécurité de leurs dépôts. C'est pourquoi les banques commerciales sont très sollicitées par les autres agents économiques et surtout les agents non financiers. En définitive, les banques commerciales du Burundi ont deux attributions principales :

- recueillir les dépôts.
- distribuer et financer le crédit.

Elles sont tournées essentiellement vers les activités commerciales et effectuent ainsi des opérations financières à court terme.

Concernant les opérations financières, des banques commerciales, les bilans de celles-ci sont d'un apport incontestable. C'est pour vous dire que les opérations financières de ces banques sont appréhendées à travers le bilan dont les éléments du passif et de l'actif seront exposés ci-dessous. Au niveau de ces éléments la différence entre les banques commerciales et la banque centrale n'est pas énorme.

Ainsi, le passif et l'actif des banques commerciales tout comme pour les autres agents englobent leurs engagements et leurs avoirs.

Au niveau des engagements les banques commerciales ont des ressources de diverses formes :

- Les dépôts de la banque centrale
- Le crédit de la banque centrale
- Engagements auprès des autres institutions monétaires.
- Engagements au près des autres institutions financières
- Les Dépôts à vue
- Dépôts à terme et d'épargne

- Le solde net des transactions interbancaires
- Les fonds propres.

En outre, l'actif qui retrace l'emploi de ces ressources se résume en éléments suivants :

- Les avoirs extérieurs, net
- Les réserves (caisse, dépôts à la B R B en Fbu, dépôt à la B R B en M.E.)
- Les Créances sur les autres institutions monétaires
- Les créances sur les autres institutions financières
- Le crédit intérieur, net (créances sur l'Etat, net, créances sur les organismes publics et d'économie mixte, créances sur le secteur privé)
- Autres postes, net.

A travers ces postes du bilan, on peut avoir une bonne idée des relations que les banques commerciales entretiennent avec les autres agents.

I.1.1.3 La caisse d'épargne du Burundi (la CADEBU)

La CADEBU fut la première institution d'épargne populaire que le Burundi connut. Elle est également rangée parmi les institutions financières de par la nature des activités qu'elle s'est assignée. sur ce point, on dirait que le Burundi s'est inspiré de la France, car dans ce pays, "le sens des évolutions est à la suppression des différences entre les banques traditionnelles et les institutions d'épargne (caisses d'épargne, crédit mutuel)". (1)

En définitive, bien que la CADEBU soit classée parmi les institutions financières bancaires, elle diffère néanmoins des autres institutions financières bancaires. Elle n'effectue pas, par exemple, des opérations de commerce extérieur et ne peut pas se refinancer auprès de la banque centrale.

(1) MILOT, J.P. et TEILLET, P.: Les opérations financières et statistiques monétaires, paris, INSEE, 1985, pp14-16

Avant de parler des ressources et de l'utilisation de celles-ci, voyons d'abord ce qu'il en est de la mission assignée à la CADEBU. Créée en 1964, la CADEBU a pour mission de promouvoir l'épargne au Burundi et joue un rôle fondamental dans la mobilisation de l'épargne des ménages. Sous cette phrase, il ressort l'idée de l'origine de ses ressources.

En effet, pour ce qui est des ressources de la CADEBU, il ya lieu de signaler notamment les dépôts du secteur privé (vue et à terme), ainsi que les dépôts des organisations publiques ainsi que les dépôts des autres institutions financières.

Au niveau des emplois, la CADEBU entreprend des opérations suivantes :

- elle constitue des réserves
- elle octroie du crédit à l'Etat, au secteur privé non financier, aux autres institutions nonétaires et aux autres organismes publics, etc.....

I.1.1.4. La caisse centrale de mobilisation et de financement (la CAMOFI)

Institution financière par excellence, bancaire par assimilation, la CAMOFI a pour objet de contribuer à la mise en place et au fonctionnement de circuits financiers sûrs et efficaces aptes à canaliser les liquidités tant du secteur privé que du secteur public ou para-public, à en centraliser la gestion de façon à orienter leur emploi, en conformité avec la politique économique et monétaire"(1) En peu de mots la participation essentielle de la (CAMOFI) est la participation à un aménagement des conditions générales de financement. Elle s'intéresse surtout aux grands projets dont le financement nécessite le partage de risque ou excède les capacités des autres institutions financières.

Tout comme les autres institutions financières bancaires déjà mentionnées, la CAMOFI a des ressources et des emplois.

(1) NYAMBERE S. Op.cit, P. 48

A) Ressources

La CAMOFI étant chargé de mobiliser surtout l'épargne du secteur public et para-public, il est normal que les dépôts des organismes publics et d'économie mixte soient l'une de ses ressources importantes. Les autres ressources à signaler sont entre autres les engagements envers les autres institutions nonétaires, les fonds propres, les dépôts du secteur privé pour ne citer que les principaux.

B) Emplois.

La quasi totalité des emplois est constituée par le crédit intérieur si l'on se réfère aux chiffres de 1985. Le crédit intérieur se subdivise en éléments suivants :

- Trésor public
- Créances sur les organismes publics et d'économie mixte
- Créances sur le secteur bancaire.

Les autres emplois qu'on ne peut passer sous silence sont les réserves, les créances sur le secteur bancaire ainsi que les créances sur les autres institutions financières.

I.1.1.5. L'office des chèques postaux du BURUNDI (C.C.P)

L' office des chèques postaux est un office qui tient dans ses livres des comptes courants au nom des particuliers, des firmes et des sociétés commerciales, ainsi que d'autres institutions ou établissements qui en font la demande. C'est à travers lui que le Trésor Public crée de la monnaie. Il entretient des relations avec les autres institutions bancaires, les particuliers mais aussi avec les institutions financières non bancaires qui font l'objet du point suivant.

I.1.2. Les institutions financières non bancaires

Les institutions financières non bancaires sont qualifiées comme telles du fait qu'elles sont dépourvues du rôle de créer la monnaie.

Elles font cependant partie du circuit financier pour leur rôle d'intermédiaires dans la circulation d'actifs financiers .

Il convient aussi de rappeler ici la différence qui existe entre les banques et les institutions financières non bancaires . Alors quelles premières effectuent habituellement des opérations de crédits à n'importe quel terme et reçoivent des dépôts du public à charge de les restituer, les secondes reçoivent les dépôts du public ou effectuent des opérations de crédit ou toute autre fonction d'intermédiation financière. Nous allons ainsi le analyser séparément.

I.1.2.1. La Banque nationale de développement économique. (B.N.D.E)

La B.N.D.E est une société par actions à responsabilité limitée qui a pour objet de concourir au développement économique du pays. Elle peut, à cet effet, entreprendre des actions allant dans les sens de :

- consentir à toutes les personnes physiques ou morales de droit public ou privé des prêts pour autant que ceux-ci soient destinés au financement d'équipement .
- Participer directement ou pour le compte de l'Etat à la création ou au développement des sociétés ou entreprises.
- prêter son concours, sous quelque forme que ce soit à l'Etat ou tout organisme relevant de son autorité pour l'étude et la réalisation de tous plans et programmes de développement socio-économique.(1)

En ce qui concerne les opérations financières, domaine qui nous intéresse, le bilan de la B.N.D.E est la source d'information privilégiée dans la mesure où il nous renseigne sur le patrimoine financier constitué par les dettes et les créances.

Dettes

Les dettes de la B.N.D.E. se résument essentiellement en termes d'engagement envers le secteur bancaire, envers les autres institutions financières, en termes de fonds publics affectés aux

(1) NYAMBERE, 5. op.cit.

prêts et surtout aux emprunts extérieurs.

En effet, mis à part le capital social et les profits d'exploitation la B.N.D.E bénéficie en outre des lignes de crédit de la B. R. B. et de certaines institutions étrangères.

Créances

L'essentiel des créances de la B.N.D.E. est constitué par les créances sur l'économie^{qui} se subdivisent en créances sur les organismes publics et d'économie mixte ainsi que les créances sur le secteur privé.

En conformité avec son objet social, la B N D E octroi des crédits à l'industrie et à l'artisanat ainsi que des crédits agricoles. Cependant, d'autres crédits qui sont en dehors de son objet social trouvent son concours. Il s'agit notamment du crédit immobilier dont les bénéficiaires sont les titulaires de revenus fixes. Ce crédit concerne ce que la banque appelle le petit équipement familial et le logement.

I;1.2.2. La société Burundaise de financement (S.B.F)

"La S.B.F a pour objet la création et le financement d'entreprises industrielles, agricoles ou commerciales"(1). Elle est habilitée à participer au capital des entreprises existantes et à vendre des actions, parts ou autres droits qu'elle possède dans les entreprises. Précisons également que la S B F ne reçoit pas habituellement des fonds du public. Elle octroie donc des crédits sur base des fonds propres et des emprunts. Ceci touche les opérations financières qui vont faire objet du paragraphe suivant.

Comme pour le cas de la B N D E et autres institutions financières, la S B F a des dettes et des créances appelées communément "patrimoine financier".

(1) RUKINDIKIZA; G.: L'évolution des crédits à moyen et long terme face à l'épargne intérieure, cas du Burundi, Bujumbura, mémoire présenté à l'institut supérieur des cadres militaires (ISCAM), 1986, p.20

Dettes

Ce sont surtout les emprunts aux organismes publics et d'économie mixte, les fonds propres (dette particulière) et dans une moindre mesure les engagements envers les autres institutions monétaires et financières.

Créances

En se servant de ses ressources, la S B F se consacre essentiellement à octroyer des crédits avec bien sûr le souci de rentabiliser ses fonds. Ces crédits vont surtout aux organismes publics et d'économie mixte et au secteur privé; ce qui ressemble fortement à ce qui a été dit la B N D E.

I.1.2.3. Le Holding arabe Libyen-Burundais (H A L B)

A la différence des autres institutions financières déjà analysées, le H ALB n'est pas spécialisé dans l'octroi des crédits à n'importe quel terme. Il présente plutôt les caractéristiques d'une banque d'affaires .

Sa mission inscrite dans son objet social est la création, la prise de participation dans le capital des nouvelles sociétés burundaises ayant des activités dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de l'industrie, du commerce, de la pêche, de la recherche et de l'exploitation minière.

Le H.A.L.B. travaille presque exclusivement sur base de ses fonds propres. Il a quelques engagements envers le secteur bancaire mais la part de ces engagements est largement moins élevée que les fonds propres.

A partir de ces derniers le H A L B constitue des réserves et participe à la création de nouvelles sociétés (cas de la minoterie de Muromvya).

Cette participation se trouve nécessairement incluse dans ce que la situation du H.A.L.B appelle "les créances sur les

organismes publics et d'économie mixte".

Le H A L B dispose également des avoirs extérieurs (devises et autres); ce qui laisse entendre ses relations avec d'autres institutions qui sont en dehors du pays.

I.1.2.4. Le Fonds de promotion économique (F.P.E).

Ce fonds a été créé par le Décret-loi n° 100/224 du 16 Janvier 1984 et a pour objet le financement de la promotion des activités industrielles, agricoles et commerciales. Celui-ci devait également participer au capital des institutions financières ayant le même objet que lui.(1) Cependant, on dispose peu d'informations sur ce fonds dans la mesure où il est actuellement non opérationnel.

I.1.2.5. La société immobilière publique (S.I.P).

La société a pour objet, l'étude, la réalisation et la gestion de toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'amélioration ou le développement de l'habitat urbain ou péri-urbain au Burundi.(2)

La S I P est en étroite collaboration avec l'O N L dans la mesure où elle finance les constructions de logements faites par l'O N L.

(1) RUKINDIKIZA, G.: op.cit., In: "article 6 du décret 6 portant création du F.P.E"

(2) Article 2 du décret portant création de la S I P

De prime abord la S I P ne semble pas remplir les critères d'être prise comme une s'institution financière. Et les autorités de la S I P sont également de cet avis.

Il est vrai que la S I P ne reçoit pas habituellement les fonds du public. Cependant, la S I P, pour la réalisation de son objet, peut consentir sous quelque forme que ce soit des crédits immobiliers. C'est probablement cette activité qui pousse les autorités monétaires et financières à ranger la S I P parmi les institutions financières. Du reste, les critères de classification peuvent varier selon les époques et selon les pays.

La S I P, quelque soit son statut économique ou Juridique, reste une source d'information pour le comptable national, surtout à travers son bilan.

Ce bilan retrace deux types de patrimoine: le patrimoine réel et le patrimoine financier. C'est de dernier qui intéresse le comptable national en matière d'opérations financières.

I.1.2.6. Le Fonds de l'habitat rural (F H R)

Le Fonds de l'habitat rural, comme le mot l'indique, est au service des ruraux. Il a été créé dans le but d'aider à l'amélioration de l'habitat rural. Il se propose de fournir aux gens qui se regroupent en village et qui en font la demande des matériaux pour l'amélioration de leur habitat.

Le F.H.R octroie des crédits en nature et non en espèces. Ainsi, chaque bénéficiaire du crédit doit se chercher un fournisseur le moins cher et le Fonds établit un bon de commande sur base d'une facture pro-forma et paie les factures après la livraison des matériaux.(1)

(1) F.H.R.: Rapport annuel et financier, Bujumbura, F H R, p.13

Actuellement, les bénéficiaires du crédit sont les personnes qui en font la demande et disposant d'un revenu régulier. .
Après avoir brossé, en quelques lignes un tableau sur l'objet du F H R, qu'en est-il maintenant des opérations financières.

Tout comme l'institution financière précédente., le F H R a des créances et des dettes formant ainsi son patrimoine financier. A cet effet, la source d'information reste toujours le bilan.

Nous venons de passer en revue les différentes sources d'information constituées par les institutions financières qui jouent un rôle d'avant garde en matière d'opérations financières. Mais ce ne sont pas les seules; d'autres sources qu'on qualifierait de secondaires existent et jouent également un rôle non moins important. Il s'agit notamment des administrations publiques, des sociétés et quasi-sociétés, ainsi que les ménages qui vont être traités dans la section suivante.

I.2. Les administrations publiques, Les sociétés et quasi-sociétés, les ménages.

I.2.1: Les administrations publiques.

Les administrations publiques sont tellement nombreuses qu'il est difficile de les traiter toutes. Pour cette raison nous allons privilégier, l'agent économique Etat qui, à la manière des autres agents économiques, effectuent des opérations financières sous forme de dettes et de créances.

A) Dettes de l'Etat.

Lorsque l'Etat doit faire face à des dépenses qui excèdent ses ressources ordinaires immédiates (revenus propres ordinaires immédiates (revenus propres taxes impôts), il peut contracter un emprunt. Ce n'est évidemment pas un véritable revenu pour l'Etat, C'est tout simplement une rentrée de caisse ayant pour contrepartie une dette.

Les principales dettes de l'Etat se scindent en deux composantes: la dette intérieure et la dette extérieure. Pour la dette intérieure il s'agit pour l'essentiel, des bons du trésor ainsi que des avances diverses de la B R B.

Les bons du trésor sont relatifs à un emprunt à court terme qui répond à une aide momentanée apportée à la trésorerie de l'Etat. Ils peuvent être souscrits non seulement par des banques, mais aussi par des établissements publics (INSS, SOCABU, Regideso, OCIBU) ou des entreprises privées pour lesquels ils représentent une forme de placement rémunérateur des liquidités disponibles (intérêt de 5 %). (1)

Quant aux avances de la B R B et surtout les avances ordinaires, elles constituent pour l'Etat des emprunts à très court terme (un mois et plus). Compte tenu des variations saisonnières de la perception des recettes alimentant le trésor, l'Etat a recours, pendant les périodes creuses, non seulement aux avances ordinaires de l'institut d'émission (B R B) mais aussi à la mobilisation des liquidités dont les banques n'ont pas d'emploi immédiat.

Concernant, la dette extérieure, l'Etat recourt aux emprunts à moyen et long terme qui sont généralement négociés auprès des organismes étrangers (BIAD, BAD), voire d'autres Etats. La plupart du temps, ces emprunts sont souscrits pour assurer le financement des investissements.

(1) CHAUVAUX, A.: La comptabilité publique. règles procédures et principes d'organisation applicables par les services gouvernementaux du Burundi aux opérations financières à l'exécution des Budgets, Bujumbura, ministère des finances 1977, p.

B) Créances de l'Etat.

Les créances de l'Etat sont globalement constituées par ses encaisses liquides, les créances qu'il détient auprès des organismes financiers sous forme de dépôts ainsi que ses titres de participation.

En général, lorsque l'on parle de l'Etat, en économie on ne voit que son budget qui retrace les montants de dépenses et de recettes. Au niveau de l'exécution du budget on est obligé de tenir une comptabilité appelée "comptabilité publique". C'est une comptabilité à partie unique qui enregistre les montants globaux de décaisse et d'encaissements. Les notions de créances et dettes n'y figurent pas. Ainsi "pour le comptable national qui cherche l'information concernant les opérations financières, c'est un travail délicat. C'est pourquoi il devrait plutôt chercher à connaître l'origine des recettes et la destination des dépenses notamment en consultant des documents complémentaires.

I 2.2: Les sociétés et quasi-sociétés

Cette rubrique regroupe surtout les entreprises publiques et privées exerçant essentiellement des activités non financières. Cependant, elles ne sont pas exemptes d'opérations financières de par leurs relations avec les institutions financières. Certaines entreprises publiques ou privées, quoique classées dans les sociétés et quasi sociétés non financières, jouent un rôle non négligable dans la collecte de l'épargne; un rôle qui incombe, par définition, aux institutions financières bancaires ou non bancaires. Il s'agit entre autres de l'I N S S , la SOCABU et, la mutuelle de la fonction publique et récemment de l'U.C.A.R. Ces institutions sont en relation permanente avec l'appareil financier du pays. C'est avec cet appareil financier que se déroule l'essentiel des opérations financières des sociétés et quasi-sociétés. L'encore, la source d'information pour le comptable nationale reste le bilan dans sa partie qui couvre le patrimoine financier.

I.2.3. Les ménages

Les ménages sont également en relation étroite avec les institutions financières surtout lorsqu'ils s'adressent à ces dernières comme prêteurs (dépôts) ou emprunteurs (crédits). Ils font donc des opérations financières, et c'est au comptable national de pouvoir déceler la nature et l'ampleur de ces opérations financières. Foudrait-il mener une enquête exhaustive sur tous les ménages ? Ce serait un travail harassant et difficilement réalisable. Mais puisque les ménages ont des relations avec d'autres agents ayant des documents à l'appui il faut consulter ces derniers car une créance pour un agent est une dette pour un autre.

Après ce long aperçu sur les différentes sources d'information, nous allons nous pencher, dans le chapitre suivant, sur le rôle du comptable national face à ces sources d'information et voir ce qu'il a produit concrètement pour le cas du Burundi. Ceci nous donnera également l'idée de la place qu'occupent les opérations financières dans la comptabilité nationale.

CHAPITRE II : Le rôle du comptable national et la place qu'il accorde aux opérations financières au sein de la comptabilité nationale.

"L'étude des opérations financières ne semble pas attirer particulièrement les comptable nationaux des pays d'Afrique francophone".(1) De même, leur rôle en la matière se trouve plus ou moins amoindri.

II.1. Le rôle des comptable nationaux.

Il est lié aux sources d'information que nous avons exposées au chapitre précédent. Il ne vient donc aux comptables nationaux la tâche d'exploiter ou mieux ces sources d'information.

La difficulté la plus importante rencontrée lors de l'élaboration des comptes financiers consiste à s'assurer que toutes les opérations financières effectuées par des agents sont comptabilisées sans omission ni répétition.

Au Burundi, la source principale d'information reste toujours la banque centrale (B.R.B) qui lui fournit des statistiques monétaires. Celles-ci sont des données financières publiées fréquemment dans des bulletins mensuels, trimestriels et rapports annuels. Ainsi, nous pouvons dire que les statistiques monétaires sont au service des statistiques de la comptabilité nationale, mais elles ne portent que sur une partie du financement de l'économie. D'autres sources d'information sont nécessaires pour que le travail d'agrégation des données soit plus aisé. Ainsi, le comptable national Burundais aura à recueillir des informations auprès des autres institutions

(1) Ministère de la coopération française: méthode d'établissement des comptes économiques en pays africains, Paris. Ministère de la coopération, 1974, p.51

financières et des sociétés au quasi-sociétés non financières.

Le résultat concret de toutes ces informations a été la mise au point d'un compte financier pour tous les secteurs institutionnels dès 1984.

Comme on l'a fait pour le cas général, il serait mieux de passer en revue tous les comptes financiers de tous les secteurs institutionnels avec chaque fois un bref, commentaire sur le besoin ou la capacité de financement.

1. Compte financier des sociétés et quasi-sociétés non financières. (S Q S N F)

a) Compte financier des S Q S N F caféicoles
(en Mio de Fbu)

Créances	Opérations	Engagements
-	- Réserves internationales	-
1518,2	- Monnaie	-
-	- Autres dépôts	-
-	- Bons du trésor	-
-	- Autres titres et bons négociables	-
-	- Prêts à court terme	920,9
20,6	- Prêts à long terme	-3,4
-	- Crédits commerciaux et acomptes	-32,2
-	- Réserves techniq.d'assurance	-
-	- Avances B R B	-
-	- Dette extérieure publique, tirage	-
-	- Dette extérieure publique, remboursement	-
10,0	- Capacité de financement	663,5
-	- Ajustement	-

Source : S N E S: Les comptes économiques du Burundi,
Bujumbura, 1985,p.50

Les sociétés caféicoles (OCIEU,BCC,RUZIZI, usines de dépulpages.) ont dégagé une capacité de financement qui a été utilisée essentiellement dans l'augmentation des avoirs en monnaie; les dépôts monétaires par exemple.Elles ont également effectué quelques prêts à long terme dont le montant n'est pas élevé.

B. Compte financier des S Q S N F publiques (en Mio de FBu)

Créances	Opérations	engagements
	- Réserves internationales	-
920,5	- Monnaie	-
346,4	- Autres dépôts	-
- 77,5	- Bons du trésor	-
	- Autres titres et bons	388,9
	- Prêts à court terme	647,3
390,1	- Prêts à long terme	340,6
25,2	- Crédits commerciaux	
	- Réserves techniques d'assurance	
	- Avances B k B	
	- Dettes extérieures publiques tirages	2960,9
	- Dettes extérieures publiques remboursements	-259,1
	- Capacité de Financement	-2473,9

Source: S N E S : Les comptes économiques du Burundi, Bujumbura 1985, p.50

Contrairement aux sociétés cafiocoles, les S Q S N F publiques ont enregistré un besoin de ^{financement}. Celui-ci a été satisfait en grande partie au moyen d'un endettement extérieur et dans une moindre mesure par le biais des prêts à court et long terme, ainsi que par la vente des titres et bons.

C. Compte financier des S Q S N F privées (En Mio de FBu)

Créances	Opérations	Engagements
-	- Réserves internationales	-
1159,9	- Monnaie	-
218,1	- Autres dépôts	-
-	- Bons du trésor	1548,1
-	- Autres titres et bons	21,8
-	- Prêts à court terme	
-	- Prêts à long terme	
1993,6	- Crédits commerciaux	
250,3	- Réserves techniques d'assu	
	- Avances B R B	
	- Dettes extérieures publiques tirages	
	- Dettes extérieures publiques Remboursement	
	- Capacité de financement	1932,1
3,1	- Ajustement	

Source: S N E S, Les comptes économiques du Burundi, 1985, p.50

Les S Q S N F manifestent également un besoin de financement important de 1,9321 milliards de FBu. Pour y faire face elles n'ont pas fait appel aux concours d'extérieurs, comme l'ont fait les S Q S N F publiques, mais ont recouru à la vente des bons du trésor qu'elle détenaient.

2. Compte financier des institutions financières

Créances	Opérations	Engagements
698,3	+ Réserves internationales	-
-73,0	+ Monnaie	4509,5
-	- Autres dépôts	286,3
101,8	- Bons du trésor	-
79,2	- Autres titres et bons	130,0
1464,7	- Prêts à C.T	-350,1
274,3	- Prêts à L.T	- 407,3
-46,4	- Crédits commerciaux	-1,3
-81,0	- Réserves techniques d'assurance	300,3
2527,2	- Avances B R B	-
	- Dettes ext. publique, tirages	69,1
	- Dettes ext. publiques. Remboursements	-51,8
	- Capacité de financement	465,9
	- Ajustement	- 5,5

Source : S N E S: Les comptes économiques du Burundi, Bujumbura
1985, p.50

A travers ce compte, on remarque que les institutions financières jouent un rôle primordial en matière d'opérations financières. En effet, il n'y a aucune rubrique qui est épargnée par un chiffre.

Concernant le solde des créances et les dettes, il est positif, c'est-à-dire que les créances excèdent les engagements. Autrement dit, les institutions financières disposent d'une capacité de financement dont l'utilisation a été surtout orientée vers les avances (B R B), les prêts à court terme, les réserves internationales et les prêts à L.T dans une moindre mesure.

3. Compte financier des administrations publiques
(En Mio de FBu)

Créances	Opérations	Engagements
-	- Réserves internationales	-
662,6	- Monnaie	91,0
-	- Autres dépôts	53,8
125,0	- Bons du trésor	149,3
657,8	- Autres tires et bons	-
-50,8	- Prêts à C.T	-212,1
-	- Prêts à L.T	-
-85,4	- Crédits commerciaux	-
	- Réserves techniques d'assurances	
	- Avances B R B	2527,2
	- Dettes extérieures publiques tirages	5856,9
	- Dettes extérieures publiques remboursement	-1373,2
	- Capacité de financement	-3818,2
28,8	- Ajustement	

Source: S N E S, Les comptes économiques du Burundi, Bujumbura
1985,p.50

Les administrations publiques y compris l'Etat) ont enregistré le besoin de financement le plus élevé. Il est de 3,8182 milliards de FBu, par rapport aux besoins de financement des secteurs institutionnels déjà mentionnés. Cela est d'autant plus normal que les administrations publiques en général et l'Etat en particulier entreprennent souvent des activités non directement productives, d'intérêt public et dont le coût est très élevé. Ainsi, pour financer leur besoin de financement, les administrations publiques ont contracté des emprunts à l'extérieur et ont bénéficié en outre des avances de la B R B.

4. Compte financier des ménages
(En Mio.de FBu)

Créances	Opérations	Engagements
-	- Réserves internationales	-
412,3	- Monnaie	
-224,4	- Autres dépôts	
	- Bons du trésor	
	- Autres tires et bons	
	- Prêts à C.T	150,0
	- Prêts à L.T	347,8
	- Crédits commerciaux	
50,0	- Réserves techniques d'assurance	
	- avances B R B	
	- Dettes extérieures publiques. tirages	
	- Dettes extérieures pub. Remboursements	
	- Capacité de financement	-307,3
	- Ajustement	47,4

Source : S N E S, Les comptes économiques du Burundi, Bujumbura
1985, p.50

Agents économiques considérés habituellement comme des agents à capacité de financement, les ménages se sont retrouvés plutôt avec un besoin de financement. En toute logique, cela voudrait dire que les ménages du Burundi épargnent peu mais bénéficient d'avantage de crédits.

5. Compte financier du reste du monde.(R.D.M)
(en Mio de FBu)

Créances	Opérations	Engagements
	- Réserves internationales	698,3
	- Monnaie	-
	- Autres dépôts	
	- Bons du trésor	
1550,0	- Autres titres et bons	220,0
-236,1	- Prêts à C.T	
-407,3	- Prêts à L.T	
170,0	- Crédits commerciaux	
	- Réserves techniques d'assurance	- 81,0
	- Avances B R B	
8886,9	- Dettes extérieures publiq. tirages	
-1684,1	- Dettes extér. publiques Remboursements	
	- Capacité de financement	7402,1
	- Ajustement	

Source : S N E S, Les comptes économiques du
Burundi, Bujumbura, 1985.p.50

Le reste du monde, en relation avec le Burundi, a dégagé une capacité de financement de 7,4021 milliards de nos francs. Cette capacité de financement a été utilisée en gros pour compléter l'épargne intérieure faible du Burundi, c'est pourquoi le pays s'est endetté à l'extérieur et a accepté les participations étrangères dans son économie. C'est le cas du Holding arabe Libyen-Burundais, de la B N D E etc...

II.2. La place accordée aux opérations financières au sein
de la comptabilité nationale

Lorsqu'un pays est en pleine évolution, ses opérations financières évoluent également et deviennent plus complexes. Leur place au sein de la comptabilité devrait aussi évoluer.

Qu'en est-il au Burundi? Pour le cas du Burundi nous allons nous référer surtout aux comptes économiques les plus anciens et les plus récents pour avoir une idée claire sur la place qu'occupe ou qu'ont occupé les opérations financières.

En effet, depuis 1965 jusqu'en 1983, il a été établi des comptes de revenu, de dépense et des comptes de capital. Les comptes financiers ainsi que les tableaux des opérations financières faisaient défaut.

"Les comptes économiques du Burundi ont été essentiellement élaborés dans une optique d'étude de la production des biens et des services."(1) Il a fallu attendre l'année 1984 pour voir apparaître la première version des comptes financiers présentés dans un tableau économique d'ensemble ainsi allongé.

De ce fait, nous pouvons affirmer que les opérations financières au sein de la comptabilité nationale **sont encore** stade embryonnaire. Mais, un effort particulier a été déployé dans ces dernières années puisqu'une équipe permanente de comptables nationaux dirigés par expatrié a été mise sur pied. **Par**avant, les experts en comptabilité nationale n'étaient pas permanents. Il était donc difficile pour eux de connaître à fond les réalités du pays. Ce qui rendait leur travail très sommaire et moins fiable.

CHAPITRE III. LES PERSPECTIVES D'ELABORATION DU T.O.F POUR LE BURUNDI.

Pour le Burundi, l'élaboration du **T O F** devra être inspirée par des T O F érigés par des systèmes de comptabilité nationale ayant acquis une expérience en la matière. Cependant, le domaine des opérations financières présente une grande souplesse qui fait que les instruments financiers peuvent différer sensiblement d'un pays à l'autre. Cela se remarque notamment au niveau de la structure du T O F et des difficultés liées à son élaboration, éléments qui vont être traités dans les points suivants.

III.1. Structure du T O F

Celle-ci montre l'architecture du tableau; c'est-à-dire qu'elle relate les différentes composantes de ce dernier dont le schéma se présente comme suit :

Structure du T.O.F

Flux net des créances						Flux nets des dettes						
Sociétés et quasi- société non finan- cières	Institu- tions financ- ières	Adminis- trations publiques	Ménages	R.D.M.	Total	Opérations	S OSMF	Institu- tions financ- ières	Administ- rations publiques	Ménages	R.D.M.	Total
						* Moyens de paiement internationaux						
						- Or						
						- D.T.S						
						- Divises						
						* Monnaie						
						* Dépôts non monétaires						
						- Dépôts à vue						
						- Dépôts à terme						
						- Bons non négociables						
						- Dépôts en monnaie étrangère						
						* Bons négociables						
						* Obligations						
						* Actions et autres participations						
						- Actions						
						- Autres participations						
						* Crédits à C.T						
						- Prêts et avances						
						- Refinancements						
						- Crédits commerciaux						
						* Crédits à moyen et l.T.						
						- Crédits à M.T						
						- Crédits à M.T mobilisables						
						- Prêts hypothécaires						
						- Crédits commerciaux						
						* Réserves techniques d'assurance						
						* Solde des créances et dettes						
						* Ajustements						
						Total						

Afin d'éclairer de façon détaillée la structure du T O F, il est plus commande d'examiner; catégorie d'opérations par catégorie d'opérations, les éléments du T O F au niveau des informations. Les catégories d'opérations sont ratracées dans un tableau synoptique. Ci-après :

	Informations nécessaires	Informations disponibles	Informations manquantes	Conclu Conclusions
1. Les moyens de paiement internationaux -L'or -Les devises -Les avoirs A.D.T.S	-Tout le stock d'or du pays -Les devises qui entrent et qui sortent du pays -Les avoirs en D.T.S	Le stock d'or, les devises, les avoirs en D.T.S sont des informa- tions données par les statistiques monétaires de la B.R.B	Les devises qui sur le marché parallèle échappent aux statistiques monétaires du système bancaire	Les opérations officielles peu- vent être transcrites intégralement dans le T.L.F. QUAND aux devi- ses qui passent par le marché illégal, il est difficile voire impossible de les estimer.
2. La monnaie nationale - La monnaie détenue par le reste du monde.	-La monnaie que détient tous les secteurs rési- dents - La monnaie détenue par le reste du monde.	-La monnaie des institutions financières, des administ- rations publi- que, des sociétés non financières, du reste du monde.	La monnaie de certains ménages n'ayant aucune relation avec le secteur financier	Pour les ménages les données qui doivent figurer dans le T O F sont estimées en en faisant le différe- nce entre le stock total de monnaie et la monnaie des autres agents économiques

	informations nécessaires	informations disponibles	informations manquantes	conclusions
3. Dépôts non monétaires - Dépôts à une - Dépôts à terme - Bons non négociables - Dépôts en monnaie étrangère	- Dépôts en monnaie nationale des secteurs résidents - Dépôts en devises pour le reste du monde	Les dépôts en monnaie nationale et en devises sont enregistrés dans les bilans monétaires des banques commerciales, de la B R B et des autres institutions financières		Le problème qu'équilibre au niveau du T O F peut être résolu en confrontant plusieurs sources d'information.
4. Les bons négociables. - bons du trésor - certificats de dépôts - billets de trésorerie - bons des établissements de crédits de caractère non bancaire	- Les bons négociables de tous les secteurs résidents	- Les bons du trésor négociés sur le marché monétaire. - Les bons des établissements de crédit de caractère non bancaire.	Les certificats de dépôts ainsi que les billets de trésorerie n'existent pas dans le langage financier du Burundi.	A ce niveau le T.O.F serait dépourvu des opérations plus détaillées.

	Informations nécessaires	Informations disponibles	Informations manquantes	Conclusions
5. Obligations	Tous les emprunts obligatoires	les informations sur les emprunts obligatoires se trouvent au niveau des entreprises créées		le marché financiers n'existe pas car la plupart des so- ciétés sont des sociétés de personnes
6. Actions et autres participations	-Actions -autres participations et dotations -Titres partici- patifs des sociétés rési- dentes et non résidentes	Toutes les opérations sont enregistrées dans les bilans des agents financiers et non financiers.		la ligne qui comprend les actions et autres participations du T D E ne cause pas de difficulté quant au remplissage et à l'équilibrage.

	Informations nécessaires	Informations disponibles	Informations manquantes	conclusions
7. Crédits à C.T. -prêts et avances des -Refinancements -crédits commerciaux	-Les crédits à C.T des . . S.Q.S.N.F. -Les crédits des institutions monétaires -Les crédits des administrations centrales et locales -Crédits aux autres secteurs résidents et au reste du monde.	- Toutes les créances à C.T des institutions financières sur l'Etat et sur l'économie sont disponibles dans leurs bilans -Les crédits commerciaux en devises sont retracés par les statistiques de la BRB et des autres institutions financières	Certains crédits commerciaux en FBU font défaut	A ce niveau le T.O.F peut être rempli sans beaucoup de difficultés

	Informations nécessaires	Information disponibles	Informations manquantes	conclusions
8. Crédits à moyen et long terme: -crédits à M.T. mobilisables -prêts hypothécaires -prêts non mobilisables -crédits commerciaux.	Les crédits à moyen et long terme pour les secteurs résidents et le reste du monde.	pour les secteurs résidents, les crédits à moyen et long terme. sont enregistrés surtout dans les bilans des établissements financiers de développement de dans les S.Q.SNF Pour le reste du monde, la balance des paiements est d'une grande utilité	---	En exploitant efficacement les informations disponibles, la ligne du T.O.F. concernant les crédits à M et L.T. peut être facilement remplie
9. Réserves techniques d'assurance. -Réserves mathématiques -Réserves-primés et réserves sinistres	-Les réserves d'assurance des sociétés d'assurance.	Les réserves mathématiques Les réserves-primés et les réserves-sinistres sont disponibles dans les documents comptables de la SOCABU	---	-Le domaine des assurances est très simple au Burundi. La collecte des informations sera également simple.

Le but de ce tableau synoptique consisté à faire un rapprochement entre les informations disponibles et celles qui sont nécessaires pour l'établissement d'un véritable tableau des opérations financières. L'on constate qu'il n'y a pratiquement pas des catégories d'opérations dépourvues d'informations. Pas mal d'informations disponibles coïncident avec celles qui sont nécessaires à l'élaboration du T O F. Cela montre qu'il n'est pas impossible de construire un T.O.F. Pour le Burundi. Pour que le degré de fiabilité du T.O.F soit élevé il faut que les pouvoirs publics soient munis des gens qualifiés dans la collecte de l'information. En plus de cet aspect qualitatif, il y a aussi l'aspect quantitatif qu'il ne faut pas négliger.

III.2. Les difficultés liées à l'élaboration du T O F pour le Burundi.

Au Burundi, le cadre comptable n'est pas exhaustif. Ainsi, la difficulté la plus importante qu'on devra rencontrer dans l'élaboration du T O F est celle de s'assurer que toutes les opérations financières effectuées par les agents économiques sont comptabilisées sans omission ni répétition.

Pour les différentes rubriques du T O F, il se posera également un problème d'équilibre entre les créances et les engagements effectifs de tous les agents économiques. En d'autres mots, il sera difficile de répartir entre les différents secteurs des flux ou des stocks dont on connaît uniquement le montant total parce que les ressources sont statistiquement connues tandis que les emplois ne le sont pas (ou vice versa). Si la collecte des informations est bien menée, on peut surmonter le problème fut ce que d'une façon partielle.

Une autre difficulté qu'il faut mentionner est liée au marché financier. Elle n'est pas spécifique au Burundi; elle est commune à la plupart des pays en voie de développement. En effet, pour ces derniers en général et pour le Burundi en particulier, le marché financier n'est pas aussi développé que

celui des pays riches. De ce fait, on a du mal à pouvoir appréhender certaines opérations qui devraient figurer dans le T O F. Cela constitue un handicap pour le détail ou niveau de ce dernier. Or, tout tableau des opérations financières doit reporter de façon détaillée toutes les opérations qui ont effectivement modifié la composition des patrimoines financiers pendant une période considérée.

Malgré les difficultés sus-mentionnées il y a moyen de confectionner un T O F pour le Burundi et qui respecte les réalités financières du pays.

CONCLUSION GENERALE

Pour conclure notre travail, nous allons successivement résumer son contenu et nous livrer à quelques réflexions personnelles.

Ainsi, en consacrant toute la première partie du mémoire aux opérations financières en général, nous avons voulu exposer au lecteur un aspect de la comptabilité nationale telle que la littérature des ouvrages généraux et autres documents l'appréhendent.

Les opérations financières ont été analysées à travers les instruments financiers qui sont considérés comme leurs supports. Pour cela, le classement et la description des opérations financières se présentent comme le classement et la description des instruments financiers. Ceux-ci font l'objet d'un transfert entre les agents économiques soit pour s'acquitter d'une obligation, soit pour acquérir des biens destinés à la consommation ou à la formation brute du capital. La part non utilisée par un agent économique constitue sa capacité de financer d'autres agents qui manifestent un besoin de financement.

Généralement, les deux types d'agents économiques s'ignorent les uns des autres. C'est pourquoi il existe des intermédiaires financiers dont le rôle principal est de collecter et redistribuer les fonds du public. C'est un rôle qui se justifie du moment que les unités excédentaires renoncent à la thésaurisation, et optant pour le placement. Si ce n'est pas le cas, les institutions financières ayant la faculté de créer la monnaie financeront les agents économiques qui en éprouvent le besoin par le biais de la monnaie créée.

Tout financement d'un agent économique affecte son patrimoine financier. La plupart des modifications du patrimoine financier sont dues à des prêts nouveaux, aux recouvrements, aux acquisitions et cessions de créances, aux emprunts nouveaux ainsi qu'aux remboursements.

Les instruments financiers ont été groupés en trois grandes catégories. La première englobe les instruments de paiement qui concernent toutes les créances dont l'utilisation est immédiate dans le règlement des transactions entre les différents agents économiques. La deuxième catégorie regroupe les instruments de placement. Ils correspondent à la fonction de collecte de l'épargne émanant des agents excédentaires, qui ont la volonté de mettre en réserve une partie de leur revenu. En ce qui concerne la troisième rubrique d'instruments financiers il s'agit des instruments de financement.

En effet, si dans un premier temps on procède à la collecte de l'épargne; il faut, dans un second temps la répartir. Ceci correspond exactement à la troisième catégorie d'instruments financiers. Cette répartition s'effectue par le biais des crédits (à.c.t et L.T) et de la couverture des risques des contractants assurée par les réserves techniques d'assurance.

La première partie du présent travail développe également les mécanismes de fonctionnement et les règles de comptabilisation des opérations financières.

Les mécanismes de fonctionnement des opérations financières trouvent leur explication à travers les diverses fonctions imputables aux instruments financiers. Citons entre autres la fonction monétaire, la fonction de prêt sur l'épargne, la fonction d'assurance ainsi que le rôle du trésor.

Quant aux règles de comptabilisation, il faut retenir que la comptabilisation en ressources et emplois a été abandonnée au profit d'une comptabilisation en dettes et créances. Cette dernière répond favorablement à ce que le comptable national cherche dans l'enregistrement des opérations financières. Il s'agit d'un enregistrement en termes de variations des créances et dettes.

Si ces variations résultent d'une modification de la valeur intrinsèque, c'est-à-dire sans qu'aucune transaction n'ait réellement eu lieu, elles sont banies par la comptabilité nationale. Elles ne peuvent figurer ni dans les comptes financiers, ni dans le T.O.F qui sont indispensables dans la présentation des opérations financières.

Dans cette présentation, on doit faire ressortir l'équilibre entre les besoins de financement et les capacités de financement, des différents agents économiques dans la mesure où la créance de l'un est une dette de l'autre.

Les comptes financiers; en décrivant les variations des créances et dettes, décrivent en même temps celles du patrimoine financier. C'est également au niveau de ces comptes qu'un solde entre les créances et les dettes se dégage. Il correspond, à un ajustement près, au besoin ou à la capacité de financement donnés par le compte decapital.

En revanche, le T.O.F fait la synthèse de toutes les opérations financières. Il donne une vue d'ensemble sur tous les secteurs institutionnels y compris leurs opérations. Il permet ainsi à visualiser les différentes relations qui existent entre eux.

Le T.O.F est élaboré suivant une certaine procédure dont les étapes sont :

- la prise en compte des données relatives aux secteurs financiers.
 - l'exploitation des données de la comptabilité publique et de la balance des paiements.
 - l'évaluation des flux nets de dettes des secteurs non financiers.
 - l'arbitrage final sur les flux nets de créances des secteurs non financiers.
-

Qu'en est-il maintenant des opérations financières au Burundi ? Sans ce ~~cas~~ précis, nous avons d'abord exposé les différentes sources d'information nécessaires pour l'élaboration éventuelle des comptes ^{financiers} et du T.O.F.

La source principale est constituée par la Banque de la République du Burundi qui est la Banque des banques, la seule qui émet de la monnaie. Ainsi, le comptable national sera intéressé par le bilan de cette institution ^{financière} dans la mesure où il y trouvera des données dont il aura besoins dans la confection des comptes financiers et du T.O.F.

Une autre source d'information qu'il importe de mentionner est constituée par les établissements du système bancaire ainsi que les institutions financières de développement et celles dont les caractéristiques ne sont pas claires.

Dans le but de collecter le plus d'informations possibles, le comptable national recourt à d'autres sources pour compléter les premières. Il s'agit notamment de la comptabilité publique, des données sur les sociétés et quasi-sociétés non financières ainsi que sur les ménages.

Devant toutes ces sources d'informations, le comptable national va d'abord procéder à la collecte des données quitte à ce qu'il les agrège par la suite. Les données agrégées vont être confinées dans des comptes ^{financiers} dans le T.O.F.

La confection des comptes financiers pour les années 1984, 1985 constitue déjà un pas important vers la construction du T.O.F qui est un tableau de synthèse. malgré l'existence des comptes financiers, force est de constater que les opérations financières sont au stade embryonnaire par rapport aux autres opérations.

Cela est due à deux raisons principales. D'une part, les opérations financières n'ont jamais été considérées par les comptables nationaux comme une ^{priorité}. D'autre part, les

opérations financières apparaissent, du point de vue de l'information statistique, comme le domaine réservé du "secteur monétaire", c'est-à-dire les banques.

Concernant le Tableau des opérations financières pour le Burundi, il faut jeter les bases de son élaboration en dépit des difficultés liées à sa mise au point.

L'absence d'un véritable T O F au Burundi ne nous empêche de nous prononcer sur la vérification de notre hypothèse de départ. En guise ^{de} rappel, cette dernière a été formulée de la façon suivante : le T O F est un instrument suffisant dans la détermination des relations entre des secteurs (ou agents) économiques. Dans cette conclusion nous pouvons affirmer qu'elle n'est pas vérifiée.

En effet, le T O F, indique d'une part les créanciers, d'autre part les débiteurs, mais il ne fait pas apparaître les divers créanciers, d'un même débiteur ou les débiteurs d'un même créancier. Pour pallier cette insuffisance il faudrait élaborer un autre tableau qui retrace les relations directes entre les secteurs économiques. Ce tableau aurait la structure suivante :

Tableau schématique des relations bilatérales entre les secteurs économiques.

créances verées S Q S N F ménages	Adminis- tra tions	Institu- tions financières	Reste monde
créances reçues			
S Q S N F			
Ménages			
Administrations			
Reste du monde			

A la fin de ce travail, nous estimons qu'il est nécessaire de formuler quelques réflexions personnelles.

A ce sujet, disons que la comptabilité nationale en générale, et les opérations financières en particulier sont handicapées par la non fiabilité des données ainsi que le problème du personnel local tant du côté qualitatif que quantitatif. Quelles sont les solutions à ces problèmes ?

Pour pouvoir améliorer la fiabilité des données, il faudrait que les comptables nationaux travaillent de concert, dans le temps et dans l'espace, avec ceux qui sont chargés de la collecte des données dans les divers secteurs.

Au deuxième problème la solution ne peut être que l'investissement en capital humain. Pour qu'un certain nombre de comptables ou de futurs comptables nationaux acquérissent une formation adéquate, il faut investir en eux en les faisant bénéficier de bourses d'études.

Au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet. D'autres études sont indispensables pour nous compléter afin que l'on puisse mieux expliquer cet aspect de la comptabilité nationale que sont les opérations financières.

B I B L I O G R A P H I E

I. Les ouvrages généraux.

1. ADENOT, J. et ALBERTINI, J.M.: La monnaie et les banques, Editio du seuil, paris, 1975,
 2. ARCHAMBAULT, E.: La comptabilité nationale, 3è édition, par Economica, 1985, 262p.
 3. ARKHIPOFF, O.: La comptabilité nationale et ses applications aux pays du tiers-monde, paris, Cujas, 1969, 602p.
 4. BAUCHET, P.: La nouvelle comptabilité nationale. paris, Cujas, 1975, 205p.
 5. CHAPRON, J.E. et SERUZIER, M.: Initiation pratique à la comptabilité nationale selon le nouveau système, paris, masson, 1976, 162p.
 6. I.N.E.E.: Système élargi de comptabilité nationale. paris, collection de l'I N S E E , 1976, 370p.
 7. LUCHE, R. et MIGEON, H.: Le crédit et les banques. paris. Entreprises modernes d'édition, 1965, 237p.
 8. MARCZEWSKI, J.: La comptabilité nationale. paris. Dalloz, 1965, 661p.
 9. MALINVAUD, E.: Initiation à la comptabilité nationale. paris, presses universitaires de france, 1964,
 10. Ministère de la coopération française : Initiation à la comptabilité nationale. Adaptations possibles en pays africains. paris, ministère de la coopération, 1977,
 11. MOURAD, L. La comptabilité nationale. Alger, office des publications universitaires, 1982, 381p.
 12. O.N.U : Système de comptabilité nationale. New-York, 1970, 248p.
-

13. PICHOT, A.: La comptabilité nationale; les nouveaux systèmes français et étrangers. paris, Dunod, 1979, 296p.
14. PIERROT, G.: La comptabilité nationale. paris, Dalloz, 1973, 714p.

II. RAPPORTS ET AUTRES PUBLICATIONS

1. MINISTERE DE LA JUSTICE; B.O.B. Loi portant règlementation des institutions financières, Bujumbura, 1976,
2. B R B.: Rapport annuel. Bujumbura, B R B, 1985.
3. B R B : Séminaire pour dirigeants et cadres des institutions financières du Burundi, Bujumbura B R B, 1986.
4. CHAUVVAUX, A.: La comptabilité publique. Règles, procédures et principes d'organisation applicables par les services gouvernementaux du Burundi aux opérations financières à l'exécution des budgets. Bujumbura, ministère des finances, 1987,
5. FONDS DE L'HABITAT rural : Rapport annuel et financier Bujumbura, F.H.R, 1985.
6. Ministère de la coopération française : Méthode d'établissement des comptes économiques en pays africains. paris, ministère de la coopération, 1974, fascicule 9.
7. S N E S : Les comptes économiques du Burundi, Bujumbura S N E S, 1985.
8. Société immobilière publique (S.I.P): Rapport d'activité Bujumbura, SIP, 1986.
9. TEILLET, P. et MILOT, J.P.: Les opérations financières et statistiques monétaires. paris INSEE, 1985, 35p.

III. MEMOIRES ET COURS.

1. MWEBEYA, L.: Essai d'élaboration des comptes financiers pour l'économie Burundaise. Bujumbura.

2. NYAMBERE, S.: Les institutions financières de développement du Burundi et leurs difficultés. Bujumbura et leurs difficultés. Bujumbura, mémoire F.S.E.A, 1985,
3. RUKINDIKIZA, G.: L'évolution des crédits à moyen et long terme face à l'épargne intérieure, cas du Burundi. Bujumbura, mémoire ISCAM 1986, 92p.
4. KIDWINGIRA, B.: Cours d'économie monétaire de 2^e licence. Année académique 1986-1987, inédit.
5. SINAMENYE, M.: Cours d'économie internationale de 2^e licence. Année académique 1986-1987; inédit.

A N N E X E S

ANNEXE 1

BILAN MONETAIRE DE LA B.R.B. (EN MIO DE FCU)

Actif	1985			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Avoirs extérieurs, net	3.084,3	4.385,7	3.999,5	3.502,7
* Créances sur l'Etat, net	11.963,7	13.072,8	12.779,3	14.342,7
- Secteur gouvernemental, net	13.038,6	13.707,2	14.123,4	14.842,7
- Fonds d'égalisation	-1.368,4	- 634,4	-1.325,6	- 300,0
* Créances sur le secteur bancaire	50,0	50,0	1.052,9	50,7
* Créances sur les autres institutions financières	145,3	177,9	177,6	122,3
* Créances sur les organismes publics et d'économie mixte	346,4	334,7	325,7	324,7
* Créances sur les secteur privé	141,4	146,2	145,3	146,9
* Autres comptes, net	955,0	1.130,7	1.082,5	571,3
Avoirs = engagements	16.586,4	19.299,0	19.563,5	19.051,3
Passif				
Base monétaire	9.703,9	12.312,8	12.533,8	11.962,1
- Circulation fiduciaire	6.788,8	9.106,8	8.542,7	7.337,7
- Dépôts du secteur bancaire	1.089,1	1.513,3	1.842,5	2.658,6
- Dépôts des autres institutions financières	2,9	32,9	13,5	89,9
- Dépôts des organismes publics et d'économie mixte	1.822,8	1.659,5	2.154,8	1.875,6
- Autres engagements à vue et à terme	0,3	0,3	0,3	0,3
- Dépôts d'importation	521,3	541,9	674,2	909,5
Allocations de DTS	1.680,6	1.680,6	1.680,6	1.680,6
Prêt du Fonds fiduciaire	1.877,1	1.840,6	1.723,7	1.624,6
Fonds propres	2.903,2	2.923,1	2.931,2	2.874,8
Avoirs = engagements	16.586,1	19.299,0	19.563,5	19.051,3

Sources: Rapport annuel de la B.R.B., 1985 Annexe 18

ANNEXE 2

BILAN MONETAIRE DES BANQUES COMMERCIALES (EN MF)

Actif	1985			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Avoirs extérieurs, net	- 288,7	- 376,5	- 439,6	- 395,5
* Réserves	825,5	1.775,6	1.688,5	2.075,2
. Caisse	117,1	361,3	182,8	68,0
. Dépôts à la B.R.B en FBu	461,1	1.158,5	1.250,0	1.761,1
. Dépôts à la B.R.B en FBu	247,1	255,8	255,7	246,1
* Créances sur les autres I.M	26,0	33,0	104,7	129,3
* Créances sur les autres I.F	612,2	623,3	924,3	471,1
* Crédit intérieur, net	7.572,7	7.953,3	9.313,3	9.152,5
. Créances sur l'Etat, net	615,2	666,3	777,8	778,4
. Créances sur les organismes publics et d'économie mixte	2.181,8	2.594,7	3.996,4	3.582,0
. Créances sur le secteur privé	4.775,7	4.692,3	4.539,1	4.792,1
* Autres postes, net	99,3	69,2	- 39,7	- 32,7
Avoirs = engagements	8.847,0	10.077,9	11.551,8	11.399,9

Passif

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Dépôts de la Banque Centrale	2,2	22,9	17,2	6,2
* Crédit de la Banque centrale	-	-	1.013,6	-
* Engagements auprès des autres institutions monétaires	9,4	52,5	51,5	8,7
* Engagements auprès des autres institutions financières	5.386,4	5.941,0	6.067,2	7.913,8
* Dépôts à vue	2.401,9	2.990,7	3.219,9	2.431,6
* Dépôts à terme et d'épargne	-	-	-	-
* Solde net des transactions interbancaires	- 8,7	-45,7	-3,4	-142,5
* Fonds propres	997,6	1.103,2	1.152,0	1.168,5
Avoirs = engagements	8.847,0	10.077,9	11.551,8	11.399,9

Source: Rapport annuel de la DRB, 1985 Annexe 19

ANNEXE 2

BILAN MONETAIRE DE LA CADERU (EN MIO DE FBW)

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Réserves	230,4	233,4	271,7	426,8
* Crédit sur Les autres				
institutions monétaires	798,0	638,0	900,0	1.110,0
Crédit intérieur	1.204,2	962,7	954,8	861,8
- Créances sur L'Etat, net	213,6	- 31,1	- 68,6	- 212,0
- Créances sur L'économie	990,6	994,0	1.023,4	1.073,8
* Autres comptes, net	209,0	488,3	365,9	274,5
Avoirs - engagements	2.441,6	2.322,6	2.492,4	2.693,1
* Dépôts des autres institutions				
financières	2,3	0,1	1,1	2,0
* Dépôts des organismes publics	11,3	7,5	9,0	9,8
* Dépôts du secteur privé	2.428,0	2.314,9	2.482,3	2.681,3
- à vue	562,5	781,0	838,5	793,5
- à terme	1.865,5	1.533,9	1.643,8	1.887,8

Source: BRB, Rapport annuel de la BRB, Bujumbura, 1985, annexe 20.

ANNEXE 4

BILAN MONETAIRE DE LA BANQUE (EN MIO DE FCU)

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Réserves	200,8	157,7	124,6	227,1
* Crédit intérieur, net	1.833,5	1.779,5	1.927,1	1.834,2
. Trésor public, net	287,1	232,5	409,8	338,9
. Créances sur les				
organismes publics et				
économie mixte	1.305,0	1.305,0	1.275,1	1.252,9
. Créances sur le				
secteur privé	241,4	242,0	242,2	242,4
* Créances sur le secteur				
bancaire	-	130,0	-	-
* Créances sur les autres				
institutions financières	200,0	270,0	460,0	680,0
* Autres comptes, net	111,5	- 190,0	87,3	64,1
Avoirs et engagements	2.345,8	2.147,0	2.601,0	2.805,7
* Engagements extérieurs	26,9	34,4	34,4	29,0
* Engagements envers la BRB	-	-	-	-
* Engagements envers les autres				
institutions monétaires	823,9	621,0	984,1	1.137,2
* Engagements envers les autres				
institutions financières	-	-	-	-
* Dépôts des organismes publics				
et économie mixte	1.200,2	1.162,9	1.241,0	1.292,8
* Dépôts du secteur privé	95,5	101,6	100,7	115,8
* Fonds propres				

Source: BRB, Rapport annuel de la BRB, Bujumbura, 1985, annexe 21

ANNEXE 5

SITUATION DE LA BNDE (EN MIO DE FBU)

Actif	1985			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
- Réserves	7,6	11,7	6,1	11,4
- Créances sur l'économie	2.664,9	2.712,9	2.774,6	2.855,1
- * Créances sur les organismes				
- publics et d'économie mixte	1.074,0	1.030,1	1.347,6	1.140,5
- * Créances sur le secteur privé	1.590,9	1.682,8	1.427,0	1.705,6
- Autres postes, net	- 80,2	- 172,3	- 40,2	- 62,7
- Avoir - engagements	2.592,3	2.532,3	2.940,5	2.802,8
- Engagements envers le secteur				
- bancaire	668,2	598,0	938,0	826,6
- Engagements envers les autres				
- institutions financières	100,0	100,0	100,0	-
- Fonds publics affectés aux				
- prêts	273,9	251,1	267,6	266,1
- Dépôts et emprunts	11,2	8,0	26,4	56,4
- Engagements extérieurs	794,0	795,1	827,3	839,2
- Fonds propres	745,0	780,1	801,2	815,5

Source: BRB, Rapport annuel de la BRB, Bujumbura, 1985, annexe 22

ANNEXE 6

SITUATION DE LA S.B.F (en mio FBu)

1985

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
* Réserves	48,6	5,1	25,3	18,0
* Crédit intérieur, net	1.146,1	1.162,5	1.569,1	1.562,9
. Créances sur les organismes publics et d'économie mixte	732,2	696,5	1.023,0	959,1
. Créances sur le secteur privé	413,9	466,0	546,1	603,8
* Créances sur le secteur bancaire	-	59,2	59,2	59,0
* Autres postes, nets	10,2	39,9	24,7	- 5,5
Avoirs = engagements	1.204,9	1.266,7	1.678,3	1.634,6
* Engagements envers la BRB	-	-	-	-
* Engagements envers les autres institutions monétaires	110,0	175,0	569,0	278,0
* Engagements envers les autres institutions financières	88,0	95,0	111,0	253,0
* Fonds publics affectés aux prêts	-	-	-	-
* Dépôts et emprunts	429,0	415,5	406,4	441,4
* Fonds propres	577,9	581,2	591,9	662,2

Source: BRB, Rapport annuel de la BRB, Bujumbura, 1985, annexe 24

ANNEXE 7

SITUATION DU HOLDING ARABE LIBYEN BURUNDAIS (EN MIO FBUS)

Actif	1985			
	Mars	Juin	Septembre	Décembre
Avoir extérieurs	331,1	324,3	277,7	192,7
Réserves	7,7	26,1	21,8	162,5
Créances sur le secteur bancaire	-	90,0	70,0	-
Crédit intérieur	737,0	637,1	639,4	630,0
- Créances sur L'Etat, net	204,6	98,5	78,4	98,5
Créances sur les organismes	-	-	-	-
publics d'économie mixte	270,0	278,9	344,0	328,9
Créances sur le secteur	-	-	-	-
privé	253,4	260,0	196,4	202,6
Autres comptes, nets	7,7	16,0	103,4	97,5
Total actif = Passif	1.085,7	1.061,8	1.112,5	1.082,7
% Engagements envers le secteur	-	-	-	-
bancaire	20,0	20,0	20,0	-
% Engagements envers les autres	-	-	-	-
institutions financières	-	-	-	-
% Engagements envers les organismes	-	-	-	-
non publics et d'économie	-	-	-	-
mixte	60,0	60,0	60,0	60,0
% Fonds propres	1.005,7	981,8	1.032,5	1.022,7

Source: BRB, Rapport annuel de La BRB, Bujumbura, 1985, annexe 23

ANNEXE 8

BILAN DE LA S.I.P 1985 (EN FBU)

Actif

* Frais et valeurs incorporels immobilisés	-
. Frais d'établissement	-
* Immobilisations corporelles	63.000.000
. Terrains	-
. Immobilisations corporelles	363.944.071
. Immobilisation corporelles en cours	80.564.093
* Autres valeurs immobilisées	-
. Avances sur commandes d'immobilisation	-
. Prêts et autres créances L. et M.T	2.064.996.967
. Titres de participation	44.949.300
* Valeurs réalisables et disponibles	-
. Fournisseurs	4.309.626
. Clients	333.003.620
. Personnel	5.434.325
. Etat et organismes	302.890.789
. Associés	55.000.000
. Autres débiteurs	3.564.904
. Produits à recevoir	-
. Charges payées d'avances	501.296
. Comptes d'attente	-
. Prêts et placements à C.T.	-
. Chèques à encaisser	1.181.008
. Banques	47.421.856
. Caisse	4.021.627
. Virement de fonds	1.603.543
Total	13.378.799.227

Passif

* Capital propres	400.000.000
* Réserves	47.548.800
. Report à nouveau	-
. Subvention	545.999.214
. Fonds de réinvestissement	283.019.919
. Emprunts et dettes à L. & M.T	1.538.863.912
* Dettes à court terme	-
. Fournisseurs	147.568.363
. Clients	14.760.627
. Personnel	25.536
. Etat et organismes	404.781.469
. Autres créditeurs	3.070.108
. Charges à payer	115.544
. Produits constatés d'avance	-
. Compte d'attente	209.687
. Chèque à payer	4.458.733
. Banque	-
. Résultat de la période	5.146.888
. Résultat en instance d'affectation	- 17.569.593
Total : Passif = Actif	13.378.799.227

Source : SIP, Rapport d'activités de la SIP, Bujumbura, 1986, p.14.

ANNEXE 9

BILAN AU 31/12/85

ACTIF

Libellé	Montant	Amortissements et Provisions	Montant net
<u>Valeurs immobilisées</u>			
Matériel roulant	1.521.217	1.765.529	2.758.497
Matériel et mobilier de bureau	1.847.457	844.529	1.002.928
Débiteurs à plus d'un an pour le crédit collectif	139.784.122		
Débiteurs à plus d'un an pour le crédit individuel	48.756.425		
<u>Valeurs d'exploitation</u>			
Stocks matériaux	369.240		
Stocks en communes	257.253		
<u>Valeurs réalisables</u>			
Débiteurs collectifs à C.T.	97.377.162		
Débiteurs individuels à C.T.	15.662.777		
Débiteurs douteux	50.278.311	25.142.214	25.142.397
Créances dues par les communes	5.346.165		
Avances au personnel	48.406		
B.C & B.L en circulation	20.215.377		
INSS à payer	28		
Charges payées d'avances	82.710		
<u>Valeurs disponibles</u>			
B.R.B. 1101/121	1.296.135		
Poste	737.233		
CACEDU	1.618.791		
Caisse	120.509		
Total actif = Passif	387.370.665	27.759.263	359.611.402
Fonds de dotation P.M			239.229.316
Fonds de dotation P.D			31.222.310
Report à nouveau	27.530.665		27.530.753
<u>Dettes à C.T.</u>			
Fournisseurs factures payées	19.058.184		19.058.184
Avances reçues des clients	1.111.205		1.111.205
Factures à recevoir intérêts	20.215.377		20.215.377
Intérêt cours en caisse	2.513.190		2.513.190
Charges à régulariser	1.726.215		1.726.215
<u>Chèques ou titres valant espèces</u>			
O.V en circulation résultat	291.924		291.924
net à affecter	8.242.430		8.242.430
	359.611.402		359.611.402

Source: FMR, Rapport annuel et financier du C.H.R. Rejumburg 1985, annexe 1